53e Année — N° 1

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Samedi 7 Janvier 1939

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

PUBLICITE LOCALE :
« ECHO DE LA LOIRE »
Place Graslin — NANTES — (Loire-Inf.)
TELEPHONE : 145-53 et 124-10
EXTRA-LOCALE :
AGENCE FRANÇAISE D'ANNONCES
35, Rue des Petits-Champs — PARIS
TELEPHONE : Richelieu 93-62

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles du Syndicat des Producteurs de Légumes pour la Conserve et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

UNION NATIONALE ORGANE CONFEDERE DE L' SYNDICATS AGRICOLES

TELEPHONE 141-95 — 157-42

N°° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
147.13 pour la Confédération des Vigne
270.81 pour le Syndicat de Défense.
350.41 Synd. Prod. Légumes p' Conser

LOIRE-INFÉRIEURE
DÉPOT LÉGAL
N° 24
1939

Un brin de causette

J'vous la souhaite bonne et hureuse! Que 1939 soye pour vous, pour vos familles, vos enfants, une année de paix, de prospérité, qu'elle comble vos pus chers désirs, qu'elle apporte à chacun les cadeaux que j'lui souhaite — à commencer par la santé, la pus belle des richesses.

Car, sans santé, point de bonhomme, point de boulot, point de cœur à ren du tout, point de bonheur complet...

Avec ces pluies, ces brouillards, ces froidures que nous venant de traverser, gare à tous les mauvais rhumes, les influenzas, les grippes espagnoles, les méchantes toux, qui tombent su la poitrine et qui pouvant dégénérer en bronchopneumonie. Ça commence terjours par un frisson... et ça vous enlève quèque fois du caisson. Le malheur c'est qu'on en fait point de rechange. Mieux vaut dan se soigner pus tôt que pus tard.

Nos grands mères avaient tout pien de recettes, qu'étaient point, comme on dit avec dédain : « des remèdes de bonne femme ». Sans avoir la science de nos médecins, de nos apouthicaires, elles avaient du moins l'espérience, la jugeotte, le bon sens. A preuve, c'est que nos savants, ceusses qui prônent la térapeutique moderne, n'avant ren inventé. Ren de neuf sous le soleil...

Ne recourent-ils point aux saignées, aux purgations, aux clystères — comme au siècque de Diafoirus, Saint-Simon et du Roi Soleil? Y avant encore ren de tel pour remonter, nettoyer la machine humaine.

Et ces fameux venins de vipères, de crapauds, de mouches à miel, ces fiels de bœufs ou de corbeaux, ces cervelles de lapins, ces limaces bouillies, tout ces sortes de bétails qu'entraient dans la confection des remèdes, pour guérir les rhumatisses, les écrouelles, les pilepsies, les tumeurs, les mals de dents ou de cuir chevelu, croyez-vous point qui soyent encore en honneur? Si, seulement y l'appelant ça l'homéopatie, c'est vendu dans de jolies boîtes, qui s'font payer un joli prix.

Même que l'Etat met su tout ces médicaments des taxes et super-taxes, qui ne sont autres qu'un lourd impôt su les maladies — la pus scandaleuse des impousitions. Y fait guère bon d'être malade : on est fusillé avant d'être guéri!

Quant à la médecine par les plantes, c'est y point les herbes, les plantes sauvages, les fleurs, les racines employées par nos aïeules, qui rentrent an'hui dans la composition de presque tous les remèdes?

Jusqu'à le gui, c'te plante sacrée des Druides, qui pousse su nos arbres et qu'on met dans nos maisons pour porter chance, qui servait, v'la comben de siècques, pour soigner les astmathiques, les paralytiques, calmer la goutte, les tensions artérielles, les affections du cœur. Les temps ont passé, les pommiers de même, mais ses vertus sont restées aussi solidement accrochées.

An gui l'an neuf!

Que c'te plante vous porte bonheur.

Et la santé à tous pour 1939.

maître Jeannot

Nos pages spéciales

Cette semaine :

LA POMME DE TERRE

Une intéressante et utile intervention de M. Linyer en faveur des viticulteurs

Dans la séance du 30 décembre, mandaté par le groupe viticole, notre ami, *M. Linyer*, sénateur de la Loire-Inférieure, maire du Loroux-Bottereau, Président du Groupe de Défense viticole du Centre et de l'Ouest au Sénat, est intervenu avec toute la compétence et l'autorité que nous lui connaissons, au sujet de la *taxe de circulation* sur les vins, portée de 28 à 35 francs par hectolitre par les récents décrets-lois. Après avoir rappelé au ministre tous les efforts que la Viticulture a faits pour assainir le marché du vin sans demander d'aide à l'Etat (blocage, distillation obligatoire, recherche de la qualité, etc.), M. le sénateur Linyer s'éleva avec force contre l'augmentation des droits qui, en diminuant la consommation, risque de rendre inopérantes toutes les mesures prises par les producteurs pour faciliter l'écoulement de la récolte qui, cette année, est considérable. Il s'éleva également avec vigueur contre la suppression des droits réduits applicables aux expéditions de vins faites par les vignerons récoltants à une clientèle de détail, souvent familiale, qui s'approvisionne directement à la propriété (majoration de 12 francs par hecto, soit environ 26 francs par barrique).

Précisant bien le sens de son intervention, M. Linyer termina en disant au Ministre des Finances : « *La Viticulture française est écrasée par les droits que vous avez mis sur elle, elle espère que, dans un avenir prochain, vous pourrez l'en décharger. Je vous demande, au nom du groupe que j'ai l'honneur de représenter que, dès que vous aurez fait votre bilan, dès que, du point de vue rentrée des impôts, vous enregistrerez des résultats favorables, vous en tiendrez compte en allégeant la charge fiscale qui pèse si lourdement sur les viticulteurs* ».

M. Paul Raynaud répondit qu'il avait le ferme espoir de voir les mesures prises par lui produire leur effet sur l'accroissement des ventes de la viticulture en ramenant la prospérité dans le pays. Qu'en tous cas, il allait bientôt présenter un nouveau bilan de la situation francaise et qu'il en profiterait pour modifier les mesures qui se révéleraient néfastes au relèvement du pays.

Nous ne pouvons donc que remercier *M. Linyer* de son intervention si efficace, car il est indiscutable que l'augmentation des droits de circulation qui grève déjà fortement les vins de qualité, pèsera très lourdement sur la plus grande quantité de nos vins de pays, les droits dépassant parfois le 1/3 du prix de vente, et en gênera par conséquent fortement l'écoulement. Nous espérons donc que le Ministre se souviendra des paroles prononcées le 30 décembre, et comptons sur M. Linyer pour les lui rappeler en cas de besoin.

En 3e Poge :
« LE COIN DU VIGNERON »

COMMENT UN PAYS PEUT MOURIR

A l'heure actuelle la France est en butte aux ambitions et aux revendications de plusieurs puissances.

On ne se gêne pas pour clamer bien haut qu'on lui prendrait volontiers et certaines de ses possessions extérieures et même certaines de ses plus belles provinces. Sans aucun doute, de telles revendications ont souvent pour cause un appétit démesuré, mais ne sont-elles pas aussi provoquées par nos propres faiblesses ?

Et la plus grande de nos faiblesses ne réside-t-elle pas avant tout dans notre dénatalité?

A cet égard, les chiffres sont plus éloquents que les plus éloquentes paroles. Il nous suffira de citer le mouvement de la population dans différents pays du monde en 1937 pour que nous nous rendions compte de la France.
situation terrible où se trouve la France.

Tandis qu'en 1937, il y avait en Allemagne un excédent de naissances de 477.999 unités, en Angleterre de 126.292, en Italie de 376.457, en Pologne de 374.470, aux Etats-Unis de 750.894, au Japon de 871.691; par contre, pour la même année, il y avait en France un excédent de décès de 11.740 unités.

Ainsi, la France est, actuellement, la seule nation civilisée où le nombre annuel des décès soit supérieur à celui des naissances.

Depuis une soixantaine d'années, le chiffre des naissances a été décroissant et à l'heure actuelle la réduction des naissances a été décroissant et à l'heure actuelle la réduction est de plus en plus rapide. En 1876, le chiffre annuel des naissances était en France de 1 million 22.000, en 1930 il était de 750.000, en 1937 de 616.000 seulement. Ainsi, en sept ans, le chiffre des naissances a diminué de 134.000 unités.

On peut calculer que si la fécondité continue à décroitre au rythme actuel le nombre des naissances sera de 500.000 en 1942, de 400.000 en 1945, et 300.000 en 1963.

Il est intéressant de comparer à cette évolution, celle des grandes nations du monde. C'est ainsi que de 1865 à 1938, la Grande-Bretagne passait de 25 à 47 millions d'habitants, l'Italie de 24 à 43; l'Allemagne de 40 à 78, le Japon de 32 à 71. Pendant le même temps, la population française ne s'élevait que de 38 à 41 millions d'habitants et cependant la superficie de la France est bien supérieure à celle de l'Angleterre, de l'Italie et du Japon.

Quand on examine l'avenir, c'est-à-dire les chiffres des naissances et non la population, la situation parait plus critique encore. En effet, en 1937, tandis que le nombre des naissances était en France de 616.000, il était en Grande-Bretagne de 724.000, en Italie de 992.000, en Allemagne de 1.400.000, et au Japon, il dépassait deux millions. Si ces proportions se maintiennent, c'est-à-dire si la natalité française ne continue pas à baisser chaque année, la population de l'Italie deviendra supérieure à celle de la France de 60 %, et celle de l'Allemagne supérieure de 127 %.

Cela ne permet-il pas de comprendre — nous ne disons pas d'excuser — l'arrogance des puissances de l'axe Rome-Berlin?

Les peuples qui grandissent ce qui d'ailleurs poursuivent un effort tenace pour accroitre plus encore les chiffres de leur population se penchent avec intérêt sur les statistiques qui témoignent de notre appauvrissement et ils en tirent les conclusions que l'on connait.

Il ne faut pas croire que la diminution rapide du nombre des naissances provoquera seulement un affaiblissement de quantité, elle provoquera aussi, et rapidement, un affaiblissement de qualité, puisque le nombre des jeunes décroit, c'est-à-dire celui des individus producteurs de travail, et défenseurs du sol, tandis que croit le nombre des vieillards, c'est-à-dire celui des assistés.

Le vieillissement de la population française serait même, à certains égards, plus grave que sa diminution. En 1935, le chiffre des Français de 0 à 14 ans était de 10 millions 2; de 15 à 34 ans de 12,0; de 35 à 54 ans, de 10,8; de 55 ans et plus de 8,4. En tenant compte du rythme actuel de la fécondité française, on peut prévoir qu'en 1965, le nombre des Français de 0 à 14 ans, sera de 3 millions 8; de 15 à 34, de 8,1; de 35 à 54 ans, de 11,5; de 55 ans et plus, de 10,3.

Comparez ces deux séries de chiffres et vous vous apercevrez qu'en 1965, le nombre des individus de plus de 55 ans, sera égal à ce qu'était le nombre des individus de 0 à 14 ans en 1935.

On parle beaucoup de la retraite des vieux, mais que se produira-t-il le jour où les vieux seront plus nombreux que les jeunes?

Et cependant, c'est vers un tel état de choses que va la France.

Certains conservent des illusions parce que jusqu'ici, les décès n'ont dépassé que de peu les naissances. Ces illusions ne sont plus permises, lorsqu'on consulte ce qu'il est convenu d'appeler : le « taux de reproduction ». Ce taux indique combien 1.000 femmes d'une génération mettent de filles au monde pour les remplacer à la génération suivante. Ce taux n'atteint plus que 880 pour mille pour la France. A Paris, il est seulement de 500 pour mille. Donc, dès aujourd'hui il manque à la France 12 % des naissances nécessaires pour assurer le remplacement des générations.

La brochure « Comment nous vaincrons la dénatalité » éditée par l'Alliance Nationale contre la dépopulation, à laquelle nous avons emprunté ces chiffres, étudie les différents moyens de remédier à une situation aussi grave.

Mais, ainsi que le faisait justement remarquer notre confrère « Syndicats Paysans », elle ne semble pas se rendre compte que le problème de la dénatalité est étroitement lié aux problèmes paysans.

En effet, les campagnes françaises ont toujours fourni le plus grand nombre d'enfants. Il apparait qu'à l'heure actuelle la dénatalité française est surtout le fait de la dépopulation des campagnes.

Et c'est ainsi que nous en revenons au grand problème paysan. Que les paysans aient la possibilité non seulement de se maintenir sur leur sol, mais encore d'y faire vivre des familles nombreuses et nous verrons la population française remonter rapidement.

Certes, ce n'est pas là tout le problème, mais c'est là sa face principale, tant il est vrai que le problème paysan et le problème français ne font qu'une seule et même chose.

B. L.
« L'Effort Paysan »
Organe confédéré
à l'U.N.S.A.

ECHOS

VINS DE VOUVRAY. — *La Foire annuelle des Vins de Vouvray, avec présentation de fleurs et de fruits des syndicats horticoles et Centre d'Arboriculture de Touraine, aura lieu les 7 8 et 9 Janvier.*

⁂

ANIMAUX DE BASSE-COUR. — *Rappelons que la 78e Exposition internationale d'animaux de basse-cour, de chasse, oiseaux de cages et volières, animaux à fourrure, matériel d'élevage, miel et cires aura lieu à Paris du 1er au 6 février 1939. (Renseignements à la Sté Centrale d'Aviculture de France, 34, rue de Lille, Paris (7e).*

⁂

IMMEUBLES INSALUBRES. — *Le Journal Officiel du 28 Décembre a publié un décret sur les conditions d'application des articles 22 et 23 du décret-loi du 24 Mai 1938, relatif à la destruction des immeubles et îlots insalubres, à la construction d'habitations à bon marché et à l'amélioration du logement rural.*

⁂

LE PRIX DU LAIT A PARIS, *en raison des circonstances défavorables et de l'aggravation du prix de revient, a été porté momentanément, depuis le 26 décembre, à 2 fr. 30 le litre pour la vente au détail...*

⁂

PROPAGANDE DU LAIT. — *Le Comité national, en 1938 a poursuivi les distributions de lait dans les Ecoles de plus de 400 localités, réparties dans 32 départements, soit une quantité globale de 3.500.000 litres de lait. Il a poursuivi sa propagande pour la consommation du beurre et des fromages français à l'étranger.*

⁂

A L'ACADEMIE D'AGRICULTURE, *à la réunion du 21 décembre, M. Gervais a présenté une note de M. Flanzy sur* La casse diastatique des vins rouges, *et de M. A. Leroy sur* L'Alimentation des moutons.

⁂

REPEUPLEMENT CHEVALIN. — *Au Congrès des Marchands de Bestiaux, qui s'est tenu à Brest, le président, M. Floch, a indiqué que le cheptel chevalin est inférieur de 72.000 têtes aux besoins réels de la défense nationale, la nécessité d'une* politique de repeuplement chevalin, *l'insuffisance du prix des chevaux achetés par l'armée.*

⁂

LE LAPIN DE GARENNE *est-il un animal nuisible ? Une proposition de loi donnant pouvoir aux Conseils généraux de le décider chaque année, et autorisant sa destruction, à toute époque quand il aura été reconnu nuisible, a été adoptée par la Chambre, puis transmise au Sénat qui l'a renvoyée pour avis, à la Commission de l'Agriculture.*

Le JUGEMENT d'ACQUITTEMENT

La leçon qui s'en dégage

Par jugement du 22 décembre 1938, le Tribunal Correctionnel de Castres, a prononcé la relaxe des 7 prévenus.

Le jugement relève :

Que M. Puech avait demandé verbalement à M. le Commissaire de Police, puis à Monsieur le Maire de Castres, l'autorisation de déposer une gerbe au Monument aux Morts de la Ville ;

Que cette autorisation avait été verbalement refusée.

Que cependant, le jour du Congrès et après la réunion qui avait eu lieu au Cinéma Palace, les Congressistes se rendirent par la rue d'Empare au Monument aux Morts afin de déposer une gerbe et ce, sans attirer l'attention de la population castraise;

Qu'il n'est pas démontré qu'ils aient eu l'intention d'enfreindre le décret-loi du 23 octobre 1935;

Que cette manifestation avait pour but unique de rendre hommage aux Morts de la Guerre 1914-1918;

Qu'il n'est pas établi qu'elle soit contraire aux usages locaux en cette matière.

Le Tribunal ajoute :

Qu'il n'est pas établi davantage que les faits tels qu'ils résultent de l'information et des débats aient eu le caractère d'une manifestation politique;

Et pas davantage qu'ils aient été de nature à porter atteinte à l'ordre et à la tranquillité;

Qu'il n'existe point à Castres d'arrêté de l'autorité administrative réglementant les manifestations au Monument aux Morts;

Et qu'il résulte de toutes les circonstances de la cause qu'il n'y a point eu d'infraction au décret-loi du 23 octobre 1935 sur lequel était basée la poursuite.

En conséquence, Le Roy Ladurie, Goussault, Carme, Chanterac, Oulmière, Puech et Felez, sont acquittés.

⁂

L'Union Nationale des Syndicats Agricoles tout entière, était solidaire des inculpés. Avec eux, elle sort tout entière grandie de cette aventure.

Car, à travers les sept dirigeants poursuivis, c'était un peu elle, ses 60 unions régionales, ses 12.000 syndicats, les 1.200.000 familles paysannes qu'elle représente qui étaient visés.

Et c'est en évoquant cette force magnifique, c'est en précisant devant les juges la doctrine et les caractéristiques fondamentales qui font de l'Union Nationale des Syndicats Agricoles, l'organisation la plus représentative de l'agriculture, que Me Bergery prouva victorieusement, au cours de sa magistrale plaidoirie, l'absurdité et le néant des inculpations.

Le syndicalisme a ainsi, une fois de plus, fait respecter les droits de la paysannerie. Grâce à lui, les paysans volent se desserrer les étreintes de toutes sortes qui, depuis tant d'années, paralysent leurs libertés professionnelles et morales.

Victoire pour le syndicalisme, le procès de Castres dégage une leçon : s'unir toujours plus étroitement dans ce syndicalisme, le développer et le renforcer toujours davantage.

PAYSANS ITALIENS EN FRANCE...

Si l'Italie prétend réunir sous son drapeau tous les hommes parlant italien dans le monde, oserait-elle revendiquer les colonies italiennes de paysans qui sont installés chez nous maintenant dans des endroits où la terre avait été complètement abandonnée par les paysans français? Il y a en effet 91.000 Italiens installés fermiers ou cultivateurs en France et beaucoup d'entre eux même sont devenus propriétaires.

C'est dans le sud-ouest et le sud-est qu'ils sont les plus nombreux : Var, 10.000; Alpes-Maritimes, 9.000 ; Bouches-du-Rhône, 7.500; Lot-et-Garonne, 6.500; Haute-Garonne, 4.500 ; Gers, 4.500, et douze autres départements contenant chacun de 1.000 à 2.000 familles italiennes installées sur des exploitations, soit individuellement, soit par groupes coopératifs.

La lutte contre les gelées printanières

Pour la première fois en France, la défense des arbres fruitiers et de la vigne contre les gelées printanières, a fait l'objet d'une étude d'ensemble, à l'occasion du Congrès Régional qui s'est tenu à Livron le mois dernier.

Depuis quelques années déjà, on s'était préoccupé de protéger nos cultures fruitières contre les dégâts dus au gel et des expériences, plus ou moins heureuses, avaient été menées sur une échelle assez importante. Les très graves [illegible] en particulier dans la Vallée du [illegible] par les gelées du printemps dernier, ont apporté un intérêt nouveau à cette question. Il est apparu qu'il était nécessaire de comparer les méthodes préconisées, d'examiner les résultats déjà acquis et d'en tirer des conclusions pratiques pouvant servir de directives aux producteurs pour la défense de leurs cultures. C'est dans ces conditions que fut décidée la manifestation de Livron.

Des rapports présentés, des essais effectués, il apparait que la lutte contre le gel donne, avec les moyens actuellement mis à la portée des producteurs, des résultats absolument probants. C'est ce qui résulte de l'expérience particulièrement significative, faite au printemps dernier dans le Lot-et-Garonne, où 73 % des producteurs de fruits qui s'étaient organisés pour la lutte, ont pu protéger la plus grande partie de leur récolte. Les frais engagés n'ont pas dépassé 165.000 francs. On a pu sauver pour 1 million 300.000 francs de pêches ; c'est-à-dire que l'opération a été payante.

Ce résultat étant acquis, quelle méthode de lutte préconiser ? Uniquement le réchauffement des vergers ; l'émission de nuages artificiels ne donnant pratiquement pas de résultats. C'est qu'en effet, ainsi que l'a répété M. Chassant, professeur à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier, c'est le gel qui tue le végétal et non point la plus ou moins grande rapidité du dégel.

Par ailleurs, la végétation est d'autant plus sensible au froid qu'elle est plus évoluée; c'est ainsi que M. Geslin a rappelé que la gelée, moins dangereuse sur le bouton clos, l'est davantage lorsqu'elle atteint le fruit. Il faut donc chauffer, et chauffer d'autant plus que la température est plus basse et que la végétation de l'arbre est plus avancée.

Le réchauffement s'obtient au moyen d'appareils dans lesquels on préconise l'utilisation du fuel domestique. Ce combustible, de l'avis de M. Montreux, du Service de Documentation du mazout, présente l'avantage d'être facile à employer, et, surtout, d'être soumis à des droits relativement faibles. Ces droits sont seulement de 8 centimes et demi par litre, alors qu'ils atteignent 2 francs sur l'essence et 1.53 par litre de gaz oil. Le fuel domestique, dont le prix de revient par calorie n'est pas plus élevé que celui du charbon ou du coke, mais dont l'utilisation est bien plus pratique, est donc le combustible à préconiser dans la lutte contre les gelées.

M. Chasset fixe à 150 feux par hectare le nombre d'appareils à utiliser. Ces appareils sont chargés de 21 litres de combustible, pour une dépense moyenne de 1 litre à 1 litre et demi par heure.

Mais une défense pratique et économique de nos vergers contre la gelée, ne saurait être obtenue sans une organisation à la base. Celle-ci est surtout nécessaire dans nos régions de grandes productions fruitières où les vergers sont voisins les uns des autres et où la défense peut être assurée à moins de frais, en commun, en réchauffant particulièrement les parties plus fortement exposées, en tenant compte de la direction du vent. C'est pourquoi M. Gondé, inspecteur général de l'Agriculture et président du Congrès, a tenu, en tirant les conclusions de ces journées, à préconiser la création de syndicats, de coopératives, de groupements d'achats de matériel et de produits, pour lutter efficacement contre les gelées. De même M. Chaptal, directeur de la Station de Climatologie de Bel-Air à Montpellier, a préconisé la création de sections régionales de météorologie, qui auront pour objet de prévenir les agriculteurs des zones menacées par la gelée attendue dans la journée ou dans la nuit, afin de leur permettre de prendre toutes mesures utiles. C'est par l'étroite collaboration de ces sections et des Syndicats de défense que l'on pourra assurer une défense rationnelle et efficace de notre production fruitière.

Chambre Départementale d'Agriculture de la Loire-Inférieure

ELECTIONS de 1939

ARRETE DE CONVOCATION DES ELECTEURS

TITRE I

Election des membres élus au scrutin de liste par les différentes catégories d'électeurs et d'électrices énumérées à l'article 5 de la loi du 3 janvier 1924.

Article premier. — Les élections pour le renouvellement de la deuxième série sortante de la Chambre départementale d'agriculture de la Loire-Inférieure auront lieu le

Dimanche 5 Février 1939

Cette série comprend les arrondissements de Châteaubriant et de Nantes, tels qu'ils existaient avant la réforme administrative du 10 septembre 1926.

Ancien arrondissement de Châteaubriant comprenant les cantons de :

Châteaubriant, Derval, Moisdon-la-Rivière, Nort-sur-Erdre, Nozay, Rougé et Saint-Julien-de-Vouvantes.

Ancien arrondissement de Nantes, comprenant les cantons de :

Aigrefeuille, Bouaye, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Clisson, Legé, Le Loroux-Bottereau, Machecoul, Nantes, 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, et 7e cantons, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Vallet, Vertou.

Art. 2. — L'élection aura lieu au scrutin de liste, à raison de quatre membres élus par arrondissement sur les listes électorales arrêtées le 1er juillet 1938.

Art. 3. — Des cartes électorales indiquant le jour, l'endroit et l'heure du scrutin seront adressées cinq jours au plus tard avant le jour du scrutin aux électeurs et électrices inscrits sur la liste électorale.

Article 4. — Le vote aura lieu au chef-lieu de la commune, dans le local de la Mairie, et, pour les comunes rurales, divisées en sections de vote, ou dépourvues de Mairies, aux lieux et locaux désignés par arrêté préfectoral.

Le scrutin ne dure qu'un jour, il sera ouvert à 8 heures et clos à 16 heures.

Le bureau de vote est composé d'un Président, assisté de deux électeurs, qui sont le plus âgé et le plus jeune des électeurs présents; le bureau ainsi composé se complètera en nommant un secrétaire pris dans l'Assemblée parmi les électeurs. Le bureau statuera sur toutes les questions qui pourront s'élever dans le cours des opérations électorales.

S'il n'y a qu'un bureau, la présidence appartiendra au Maire et, à son défaut, à l'un de ses Adjoints ou à un Conseiller municipal, suivant l'ordre du tableau; s'il y a deux bureaux, le Maire présidera le premier, l'Adjoint ou le Conseiller municipal qui le remplace le second.

(Lire la suite en page 3).

LA POMME DE TERRE

La Production des Plants de Pommes de Terre sélectionnées

LES VARIÉTÉS CULTIVÉES

Bien souvent les agriculteurs sont indécis sur le choix des variétés de pommes de terre à cultiver ils cherchent à se renseigner sur leurs caractères : adaptation à un milieu de culture déterminé, précocité, degré de résistance aux maladies de dégénérescence, au mildiou à la galle verruqueuse, qualités, soit au point de vue industriel, et quand il s'agit de variétés industrielles, ils cherchent à connaître leur teneur en fécule.

Aussi, dans le but de vulgariser ces renseignements, nous nous proposons d'attirer l'attention des agriculteurs sur les variétés cultivées par les Syndicats de producteurs de plants sélectionnés, dont le « Journal officiel » du 19 octobre 1938 a mentionné la répartition, en publiant les résultats de la production des semences de pommes de terre agréées par la Commission officielle de contrôle.

INSTITUT DE BEAUVAIS

Tout d'abord, « Institut de Beauvais » est une des variétés à chair blanche les plus importantes, en raison de l'étendue de son aire géographique et des rendements qu'elle procure. C'est également une de nos plus anciennes, puisqu'elle est cultivée dans notre pays, depuis plus de cinquante-quatre ans.

Elle a deux caractères importants qui sont appréciés : elle est rustique, et donne d'excellents rendements; les tubercules sont en général peu nombreux, mais volumineux, ce qui a l'avantage de diminuer les déchets en petites pommes de terre.

Au sujet de son comportement vis-à-vis des maladies, Institut de Beauvais a le grave défaut d'être sensible à la galle verruqueuse. Elle est considérée comme sensible au mildiou, et certaines années, les attaques tardives de cette maladie sont souvent nuisibles à la bonne conservation de la récolte. Quant à la résistance aux maladies de dégénérescence, elle est sensible à l'enroulement, très sensible à la mosaïque et à la bigarrure. Néanmoins, il convient de remarquer que la sensibilité de cette variété aux maladies de dégénérescence est variable, suivant les conditions du milieu cultural; il serait possible de citer des fermes en Bretagne, dans lesquelles cette variété est cultivée depuis plus de trente années, sans renouvellement de semences; il a été constaté d'ailleurs, que la sensibilité à l'enroulement et à la frisolée a diminué dans la région bretonne depuis le début de la création des syndicats de sélection, et que la haute production de cette variété a été maintenue grâce aux soins persévérants de l'épuration sanitaire.

En raison de sa rusticité, Institut de Beauvais « tient » dans beaucoup de sols de natures diverses, et pour cette raison elle s'accommode bien dans les régions méridionales et du centre de la France. Mais le centre le plus important pour la production de bonnes semences d'Institut de Beauvais se trouve en Bretagne. Actuellement, douze syndicats bretons produisent du plant sélectionné; dans la Haute-Vienne, et dans l'Aveyron, existent également des centres intéressants.

BINTJE

Après Institut de Beauvais, vient « Bintje », dans l'ordre d'importance de production de semences sélectionnées. Bintje, dénommée encore Dikke Muizen, est à chair jaune; d'obtention hollandaise, elle a pris beaucoup d'extension sur le marché français de la consommation, en raison de ses hautes qualités culinaires; très souvent, particulièrement dans les marchés de la région parisienne, on englobe cette variété sous le nom de « Sterling », car les tubercules d'Eesterlingen et Bintje se ressemblent, mais cependant ces deux variétés diffèrent par plusieurs caractères botaniques, et une précocité différente, d'une vingtaine de jours, suivant les régions, en faveur d'Eesterlingen.

En raison de ses qualités culinaires Bintje a tendance à étendre son aire géographique; d'ailleurs, c'est une variété à grand rendement qui convient à beaucoup de sols, et particulièrement aux terres argileuses, dans lesquelles les tubercules d'une bonne grosseur restent réguliers.

Néanmoins, Bintje a l'inconvénient d'être particulièrement sensible au mildiou, et principalement au mildiou du tubercule : la conservation de la récolte des cultures non traitées est souvent difficile; en outre, elle n'est pas résistante à la galle verruqueuse, et elle offre une sensibilité assez grande aux maladies de dégénérescence, en particulier à la mosaïque et à la frisolée. Dans les cultures issues de provenance étrangère, on constate une contamination rapide, conduisant souvent à un très fort rabougrissement. C'est pourquoi l'obtention des cultures saines est difficile, et doit être pratiquée dans des régions bien déterminées par leurs sols et climat. Il est possible, quand il s'agit de produire des tubercules destinés à la consommation, de pratiquer la culture de cette variété en renouvelant le plant tous les deux ou trois ans, et malgré cet inconvénient beaucoup de cultivateurs situés dans des régions à débouchés étendus, y trouvent un avantage certain.

En Bretagne, et dans quelques centres de la région parisienne, il existe des familles de sélection généalogique qui permettront, dans un avenir prochain, de fournir aux utilisateurs de cette variété toutes les quantités de semences sélectionnées de qualité nécessaires à leurs besoins.

Les syndicats producteurs de cette variété sont au nombre de vingt-neuf dont vingt-quatre sont situés dans la région bretonne.

***

Telles sont les deux principales variétés cultivées dans les Syndicats de sélection nous avons tenu à les signaler en premier lieu, non seulement en raison de l'importance de leur production en plant sélectionné, mais aussi en raison de l'étendue de leur aire culturale; dans une prochaine étude nous analyserons les caractères des autres variétés, dont les qualités méritent également d'être signalées.

Une nouveauté hollandaise : KOMET

Cette nouveauté a été obtenue par le Dr J.-C. Dorst, Conseiller pour l'amélioration des plantes de la Société d'économie agricole de la Frise, aux champs d'expériences de Engelum dans la grande province de Frise.

La variété Komet posséderait une aussi grande résistance (sans préjudice de la qualité) qu'aucune autre sorte issue de cette province. De chair jaune, elle a quelque ressemblance avec la vieille Muenstechen. On la présente comme une pomme de terre d'hiver capable de se conserver jusqu'au début de juillet.

HANGARS AGRICOLES TOUT ACIER

NOUVEAUX MODÈLES DÉPOSÉS

Consultez-nous au Syndicat

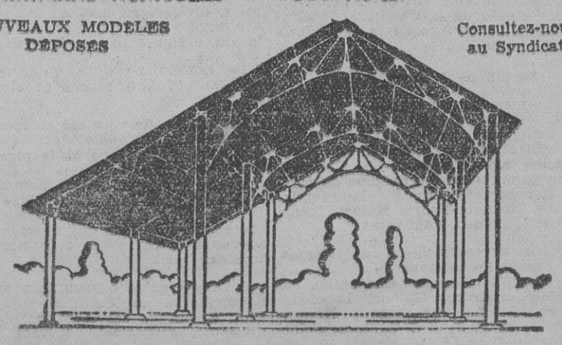

Entrées de fermes cintrées, grande capacité d'engrangement. - Poteaux en fer plein, indéformables. - Nombreux modèles, toutes dimensions, aux meilleurs prix. - Des centaines de références dans la région. Grilles, portails, clôtures. Nous consulter.

La défense des producteurs de pommes de terre

Le Bulletin de la Confédération Nationale des producteurs de pommes de terre donne les renseignements suivants sur l'état du marché.

Au cours du mois de novembre, la pomme de terre est restée, dans les variétés ordinaires a des cours variant entre 28 et 60 francs. Ces prix très bas sont dus à un automne doux, mou, humide, et à une grande abondance de légumes frais dans les jardins et les marchés. D'autre part, la grosse récolte de pommes de terre dans le Nord et dans les régions nouvellement venues à cette culture ont encore contribué à alourdir le marché.

Comme l'offre est très abondante, la clientèle se montre difficile, et il y a des différences appréciables entre les qualités. Aussi l'on ne saurait trop recommander la pratique du triage et du calibrage.

En effet, si le consommateur doit payer les produits à un prix qui rémunère convenablement les producteurs, il a droit à avoir une marchandise de bonne qualité.

D'ailleurs, les tubercules qui ne sont pas assez beaux pour être livrés au commerce, ne seront pas perdus pour cela, puisque le bétail les absorbera très bien.

Donc, en cette année de grosse récolte, il est fortement recommandé de ne livrer que des produits de très bonne qualité, afin de ne pas avilir davantage les cours actuels.

***

UNE NOUVELLE MALADIE

Les services techniques du Ministre de l'Agriculture procèdent actuellement à une enquête sur une nouvelle maladie qui est appelée pour l'instant « Flétrissement de la pomme de terre ».

Examinons rapidement quels sont les principaux caractères auxquels on peut reconnaître cette maladie. On remarque d'abord un flétrissement d'un nombre plus ou moins grand de tiges sur un même pied. Ce flétrissement est d'ailleurs généralement précédé d'un rabougrissement de l'axe principal, qui, dans ce cas, prend l'aspect dit « rosette ». Il n'y a pas de mosaïque, sauf là où il y a superposition de plusieurs maladies.

La pourriture des tubercules précède parfois le flétrissement des tiges; elle débute en général dans la région du stolon et dans celle des yeux. Elle présente l'aspect clair, légèrement plus foncé que celle de la peau du tubercule. Les régions atteintes deviennent très molles et cèdent sous la pression. Plus tard la peau de ces régions se soulève et laisse couler des suintements bactériens. La pourriture peut d'ailleurs s'étendre, gagner le centre du tubercule : la chair devient alors spongieuse et se désorganise.

Si parmi nos lecteurs, il s'en trouvait qui aient remarqué l'existence de cette maladie dans leurs cultures, nous les prions d'en avertir la direction des Services Agricoles de leur département.

***

LE PRIX DES PLANTS IMPORTES

Les cours des plants de pommes de terre étrangères achetés par la culture française ont subi cette année de grandes variations.

En particulier, dans la variété Dikkçe Muizen qui constitue la majorité des importations, c'est la Hollande qui reste notre principal fournisseur, et c'est en fonction des prix hollandais qu'ont été fixés les cours des autres provenances.

Les cours ont beaucoup baissé depuis le début de la campagne jusqu'à la mi-octobre. Et les prix payés par les agriculteurs français ont été très différents selon qu'ils disposaient ou non de licences d'importation et suivant l'époque des achats.

Au mois de mai, des agriculteurs sans licence personnelle ont payé du plant de Bintje 8 florins départ, ce qui représente environ 210 francs le quintal rendu gare banlieue de Paris.

***

ECONOMIE IMPERIALE !

Depuis de longs mois déjà, les Marocains protestent contre la nouvelle réglementation qui est appliquée depuis cette année à leurs exportations de pommes de terre vers la Métropole. Voici, rapidement résumées, les raisons qui ont forcé le gouvernement à prendre ces nouvelles mesures.

En 1926 le Maroc achetait en France 112.000 quintaux de pommes de terre et n'en exportait pas. Dix ans plus tard, les Marocains envoyaient en France 68.000 quintaux de pommes de terre et ne lui en achetaient plus que 5.000.

Invoquant son statut international, le Maroc profitait des cours très bas qu'il obtenait de l'étranger pour acheter des pommes de terre en Hollande, Belgique, Allemagne, etc... La situation était devenue telle qu'au cours de la tension diplomatique de septembre, le Maroc faillit manquer de pommes de terre parce que la Belgique avait cessé ses exportations et que l'Allemagne faisait rentrer à leur port d'attache ses navires chargés de produits alimentaires.

Par contre, dès qu'il s'agissait d'exportations, le protectorat ne connaissait plus que le marché français, sur lequel il déversait ses produits en franchise dans le cadre de contingents accrus tous les ans.

Durant plusieurs années, les délégués des producteurs français ont montré aux responsables marocains que cette situation était véritablement paradoxale, et leur ont fait observer à plusieurs reprises qu'elle était insupportable pour les cultivateurs de la Métropole.

Les Marocains se déclarant convaincus, promirent à maintes reprises d'intensifier leurs achats en France et d'équilibrer leurs exportations et leurs importations. Mais ces belles promesses ne furent jamais suivies d'un commencement d'exécution.

Aussi, de guerre lasse, les dirigeants de la Confédération des Producteurs de pommes de terre se décidèrent à faire appel au gouvernement et obtinrent la suppression pure et simple du contingent marocain en pommes de terre. Désormais, le Maroc ne pourra légalement envoyer en France des pommes de terre de primeurs qu'autant qu'il aura acheté chez nous des pommes de terre de semence ou de consommation.

Cette mesure a exaspéré les Marocains qui désirent acheter au cours mondial le plus bas, l'agriculture française dut-elle en souffrir !

Il faudrait pourtant que le Maroc comprenne que si nous faisons des sacrifices pour dégager notre marché, c'est parce qu'il est abondamment approvisionné.

Il faudrait qu'on sache au Maroc que lorsque les producteurs redoutent toute importation non compensée par des exportations, ce n'est pas pour le plaisir de brimer les producteurs marocains ; il s'agit seulement d'un réflexe vital tout à fait justifié.

La pomme de terre de primeur

VARIÉTÉS ET SÉLECTION

La consommation des pommes de terre de primeur est depuis la guerre en progression constante. Le Maroc et l'Algérie conservent le privilège de pouvoir ravitailler nos marchés pendant les premiers mois de l'année, mais, de mars à juin, ce sont les centres méridionaux d'Hyères, du Roussillon et de Provence qui sont les seuls producteurs métropolitains de pommes de terre précoces.

Le rendement économique de ces cultures de primeurs dépend de deux facteurs principaux dont nous nous occuperons aujourd'hui. Ce sont : la précocité et l'état sanitaire.

De mars à juillet, les cours de pommes de terre nouvelles suivent, en général sur les marchés de nos grandes villes, une courbe descendante pour aboutir parfois, en juin-juillet, à un effondrement des prix, lorsqu'à une production provençale tardive vient s'ajouter la production bretonne et aussi celle de la région de Paris. Dans ces conditions, même en tenant compte de la concurrence Nord-Africaine, l'intérêt du producteur méridional est de produire tôt, aussi tôt que le lui permet le climat local.

Pour cela, il ne dispose que de deux moyens: la plantation de tubercules germés et la culture de variétés précoces.

On connait les avantages de la conservation du plant en clayettes, dans un local éclairé et relativement froid. Elle permet de disposer au moment de la plantation de tubercules, dont les germes gros et courts assurent à la culture une avance considérable sur les plantations effectuées avec des tubercules sortant de silos ou de magasins et, récemment égermés. Cette avance de végétation, qui ne peut être entravée que par une plantation trop hâtive, dans un sol dont la température est inférieure à 10 degrés, ou par des gelées tardives, se traduit par une récolte plus précoce d'une semaine au moins, ce qui peut avoir sur le prix de vente une influence non négligeable. La germination préalable permet, en outre, d'éliminer avant plantation tous les tubercules « fileurs » ou atteints de boulage, d'où une plus grande régularité à la levée.

Mais, pour si intéressante que soit cette pratique, le choix des variétés reste le moyen le plus efficace dont dispose l'agriculteur pour être à même de procéder à la récolte aux époques qu'il juge les plus favorables.

On observe, en effet, chez la pomme de terre, toute une gamme de précocité. Tandis que certaines variétés comme *Belle de Fontenay* et *Belle de Juillet* sont susceptibles d'évoluer en 70 jours, *Ackersegen* et *Favoriet* demandent plus de 150 jours pour arriver à maturité. Entre ces extrêmes, on trouve tous les intermédiaires.

Etant donné l'évolution du marché et les dates de plantation, seules intéressent les producteurs méridionaux de pommes de terre précoces, les variétés dont la durée de végétation n'excède guère cent jours. Sur la centaine de variétés cultivées, il ne s'en trouve qu'une vingtaine qui répondent à cette condition. Ce sont :

1. *Variétés très précoces*, à peau jaune et chair jaune. Tubercules de forme hollande ou oblongs: *Belle de Fontenay* (R) (1), *Juli* (R) ou Belle de *Juillet*, *Jumeline* (R), *Eerstelingen* (S).

2. *Variétés précoces*, à peau jaune et chair jaune. Tubercules de forme hollande ou oblongs: *Ideal* (S), *Marjolin* (S); à peau jaune et chair blanche jaunâtre. Tubercules de forme hollande ou oblongs: *Express de Sharp* (S), *International Kidney* (R) ou Internationale Prime.

3. *Variétés demi-précoces*, à peau jaune, chair jaune. Tubercules de forme hollande ou oblongs: *Hollande de Roscoff* (S), *Alberta*, *Bintje* (S), *Ratte* (S), *Sprenheimer* (S) ou Abondance de Montvilliers, *Duchesse* (S); à peau jaune, chair blanche, tubercules de forme hollande ou oblongs: *Fluke* (R), *Royal Kidney* (S), *Etoile du Léon* (R); à peau rouge, chair blanche, tubercule oblong: *Early Rose* (S); à peau marbrée de rouge, chair blanc-jaunâtre, tubercules oblongs: *King Edward VII* (S).

Les variétés que nous avons citées précédemment ne sont pas d'égale productivité, un certain nombre d'entre elles n'ont pas été sélectionnées, leur rendement est, à l'heure actuelle, considérablement réduit. C'est le cas de *Hollande de Roscoff* et de *Juli* ou Belle de Juillet, autrefois très estimée et que les maladies de dégénérescence ont peu à peu fait disparaître de la culture.

Dans le Midi, on cultive surtout *Erstelingen*, *Ideal*, *Bintje*, *Royal Kidney et Early Rose*, mais toutes ces variétés sont sensibles à la galle verruqueuse et, dans certaines régions, on doit dès maintenant envisager leur remplacement par des variétés résistantes; Eerstelingen pourrait peut-être provisoirement être remplacée par *Juli*, sélectionnée en Lettonie, qui paraît être en meilleur état sanitaire que celle des autres provenances; *Ideaal* et *Bintje* pourraient être remplacées par *Alberia*, de précocité intermédiaire, mais qui dégénère très vite, ou par *International Kidney*, qui paraît se comporter assez bien en Bretagne; quant à *Royal Kidney*, elle a, dans *Etoile du Léon*, un remplaçant tout indiqué, encore que légèrement plus tardif.

Il faut pour cela que, dès maintenant, les syndicats de sélection se préoccupent de ces remplacements, que l'extension lente, mais sûre, de la galle verruqueuse dans notre pays va rendre indispensables. Car la productivité des variétés ne peut être maintenue que par une lutte constante contre les maladies de dégénérescence.

Les producteurs spécialisés du Roussillon ou de Provence savent bien, pour l'avoir observé à leur dépens, que toutes les livraisons d'*Eerstelingen* ne donnent pas des résultats identiques. Ils savent aussi que l'utilisation sur place des tubercules de leur récolte, même en provenance des plus belles cultures, donne toujours des résultats inférieurs à ceux qu'ils obtiennent avec du bon plant sélectionné, parce que les maladies de dégénérescence (enroulement, frisolée, mosaïques ou bigarrure) se développent très vite sous l'action de notre climat. L'état sanitaire du plant utilisé a donc une importance énorme, parce qu'il conditionne les possibilités de rendement.

La règlementation actuelle du commerce des plants de pommes de terre distingue deux catégories: le plant sélectionné, le seul qui présente des garanties du point de vue sanitaire, est *obligatoirement* accompagné d'une étiquette délivrée par un organisme de contrôle agréé par le Ministère de l'Agriculture. Cette étiquette doit être présente dans tous les sacs.

Les organismes actuellement agréés sont: la Commission officielle de contrôle du Ministère de l'Agriculture pour l'ensemble des syndicats français; le Service de contrôle hollandais ou N.A.K.; le Service irlandais; la Chambre d'Agriculture de Poznan, pour certaines variétés seulement et les Chambres d'Agriculture lettones.

Nous ne nous étendrons pas aujourd'hui sur la sélection de la pomme de terre, ni sur la valeur relative des plants sélectionnés de différentes origines. Regrettons seulement que la sélection française ne porte pas encore sur des variétés comme *Eerstelingen*, *Ideaal* et *Alberta*, qui intéressent notre région, mais signalons l'existence de plant sélectionné français d'*Early Rose* (5.325 quintaux), de *Bintje* (57.600 quintaux), de *Royal Kidney* (22.515 quintaux), d'*Etoile du Léon* (6.780 quintaux), et de *Duchesse* (1.340 quintaux).

L. Alabouvette.

(*Alpes et Provence.*)

(1) La résistance à la galle verruqueuse est indiquée par la lettre (R), la sensibilité par la lettre (S).

Aux Pays-Bas

Le prix des légumes et le troc international

Un curieux exemple de troc où la valeur pommes de terre pourrait devenir une valeur bœuf frigorifié est réalisé actuellement entre l'Argentine, l'Allemagne et la Hollande.

L'Allemagne vend à l'Argentine des machines et du matériel payables en conserves de viandes frigorifiées. Il s'agit de boîtes de conserves d'un contenu de 900 grammes. L'Allemagne revend celle-ci à la Hollande qui les paie avec du beurre, des légumes et de la paille. La Hollande les convertit en florins en les revendant à ses chômeurs à raison de 37 cents et demi la boîte.

Si les pommes de terre, ce qui assez peu vraisemblable vu la récolte de l'Allemagne, figuraient parmi les légumes dans cette curieuse équation, ce serait un intéressant problème que celui de la valeur « frigo » ou « machines » d'un kilo de pommes de terre. Ce cas de troc n'est d'ailleurs pas unique dans l'économie mondiale actuelle, en raison de la situation monétaire internationale.

LA POURRITURE des pommes de terre gelées

Une pourriture destructive des pommes de terre touchées par la gelée a été observée dans différents pays étrangers de la zone boréale.

Cette pourriture molle se développe dans la récolte encavée et la réduit en une masse humide, visqueuse, d'odeur repoussante.

Dans la phase la plus avancée de cette décomposition, la peau se détache de la chair, ce qui porte à croire que l'origine de cette maladie est immédiatement sous la peau. Il a été reconnu que cet amollissement des tubercules est le résultat d'un refroidissement. Lorsqu'on presse des tubercules de ce genre entre les mains, il s'en exsude généralement un fluide aqueux, qui sort par les parties les plus faibles de la peau. Tous les tubercules flasques ne présentent pas ces symptômes, mais tous ont une peau crayeuse, marquée de nécrose et de plaques noires bleuâtres, constituant une nouvelle preuve positive des dommages causés par le froid. Ceci ne se voit pas toujours directement sur la surface de la pomme de terre, mais sous la peau sous forme de régions foncées.

Lorque ces pommes de terre sont déposées dans des chambres humides à une température de 20° centigrade, la pourriture s'y met rapidement et tout le tubercule se transforme en une masse « fromageuse », d'une odeur repoussante. Dans les conditions de chaleur et d'humidité provoquées par le ressuage, qui se produit si souvent dans les tas de pommes de terre, en cave ou en cours de transport, les cellules désagrégées sont attaquées par des bactéries et des champignons qui détruisent rapidement ces tubercules ainsi que tous ceux qui portent des entailles ou des meurtrissures reçues au cours de l'arrachage ou des manutentions.

Les tubercules peuvent présenter différents dommages :

Nécrose en filet ; Nécrose en cercles ; Nécrose en plaques ; Phase précédant le coulage. Dans ce type la partie extérieure du tubercule gèle mais ne s'amollit pas au dégel, mais comme les cellules sont mortes, elles se décomposent plus tard en une pourriture molle dans la cave. et en une masse fromageuse dégageant une odeur désagréable au cours du transport. Gelée de contact.

D'après des études faites au Canada, on peut conclure comme suit :

La pourriture molle des pommes de terre dont il est question ici est le résultat de l'exposition au froid de certaines parties de la récolte qui n'avaient pas été arrachées avant une première gelée destructive. En fait, la partie de la récolte arrachée et entreposée avant la gelée était en bon état au sortir de l'hiver, tandis que les tubercules arrachés après la gelée et qui venaient du même champ ont pourri parce qu'ils avaient gelé.

La cause immédiate de refroidissement est le contact de la terre gelée avec les pommes de terre, avant et après l'arrachage. On peut donc raisonnablement croire que les tubercules gelés et la terre refroidie mis en cave causeraient d'autres dommages de même nature. Par contre, si l'arrachage était fait tard dans la journée, lorsque la terre n'est plus gelée, beaucoup de pommes de terre échapperaient aux effets de la gelée.

Les grosses gelées à l'époque de l'arrachage sont donc un danger pour les pommes de terre. Si l'on ne peut éviter la gelée, on peut réduire les dégâts dans de grandes proportions en attendant pour faire l'arrachage que la terre soit dégelée, vers la fin de la journée.

Les pratiques de culture qui consistent à recouvrir les pommes de terre d'une bonne couche de terre, constituent une protection utile contre la gelée.

Les arracheuses mécaniques sont souvent à blâmer pour les avaries causées aux pommes de terre. On fera donc bien de rembourrer toutes les parties qui peuvent causer des meurtrissures ou des entailles.

Lorsqu'il y a eu gelée ou que l'on soupçonne la gelée, on fera bien, aussitôt que possible après l'arrachage, de trier les tubercules affectés et on évitera soigneusement de les mélanger à la partie de la récolte qui a été arrachée avant la gelée.

On n'emploiera jamais pour la plantation des tubercules qui ont été arrachés après une forte gelée, si l'on n'a pas la certitude qu'ils n'ont pas été touchés par la gelée. Cette recommandation se base sur des résultats d'essais pratiques, qui ont démontré que l'emploi des tubercules de semence gelés cause de nombreux vides dans la plantation ainsi qu'un gros pourcentage de pieds faibles.

(Bulletin d'Agriculture).

COMPARAISON entre la valeur culinaire de certaines variétés de pommes de terre

Des expériences très intéressantes ont été conduites cette année, à l'Ecole ménagère de l'Isère, sous la direction de M. Guidici, professeur d'Agriculture, en vue de préciser la valeur culinaire comparée de certaines variétés de pommes de terre.

L'importance de cette question ne doit pas échapper aux producteurs, car il importe qu'ils développent particulièrement la culture des variétés convenant à la consommation, ces variétés ayant chance d'être utilisées en plus grande quantité dans la cuisine.

Il importe également de conseiller utilement les ménagères dans le choix opportun des variétés de pommes de terre, suivant les divers usages auxquels elles le destinent. De la plus grande réussite qu'elles auront dans la préparation de leurs mets pourra dépendre un accroissement de la consommation de pommes de terre.

Les expériences qui ont été répétées à plusieurs reprises ont porté sur six variétés: bintje, eerstelingen, institut de Beauvais, fin de siècle, early rose et quenelle.

Les essais avaient pour objet de déterminer: 1. L'importance du cachet à l'épluchage; 2. Le temps de cuisson; 3. la valeur à la salade; 4. la valeur à la purée; 5. la valeur au gratin; 6. la valeur à la friture.

1. *Déchets à l'épluchage.* — L'épluchage de toutes ces variétés ayant été fait par les mêmes élèves de l'école, les résultats sont comparatifs. C'est bintje et eerstelingen qui ont donné les meilleurs résultats avec respectivement 155 à 140 grammes de déchets par kilog. Fin de siècle et institut viennent ensuite avec 167 et 170 grammes.

2. *Cuisson.* — Cette dernière a été réalisée entre 35 et 40 minutes pour mintje et quenelle. Eerstelingen demandait de 40 à 45 minutes, institut et early rose de 50 à 55 minutes.

3. *Valeur à la salade.* — Elle fut déterminée par le jury après dégustation. C'est quenelle qui a été préférée en l'occurence, suivie immédiatement de bintje, puis d'eerstelingen.

4. *Valeur à la purée.* — Bintje a donné les meilleurs résultats, avec fin de siècle. Early rose s'écrase très bien mais n'a pas été aussi appréciée par le jury.

5. *Valeur au gratin dauphinois.* — Bintje et fin de siècle ont été préférés, suivis d'eerstelingen et de quenelle.

6. *Valeur à la friture à l'huile.* — Quenelle a donné les meilleurs résultats, suivie de bintje et d'institut de Beauvais.

Ces expériences ont démontré le grand intérêt de bintje, mais ont également prouvé que suivant les usages auxquels on destine la pomme de terre, on peut lui substituer avec succès quenelle, institut de Beauvais, fin de siècle ou eerstelingen.

Un nouveau produit : La purée de pommes de terre en sachet

Un savant lituanien, d'après une information de la presse dominicale britannique, a fait une découverte qui comporte deux conséquences : économie de travail pour les ménagères et facilités nouvelles et appréciables pour le ravitaillement public.

Le Dr Voltertas, qui fit ses études à l'université de Kœnigsberg, a découvert une « Poudre de Pomme de Terre » qui, en mélange convenable avec le l'eau et du lait, permet la préparation directe d'une succulente purée.

On assure que les recherches du Dr Voltertas lesquelles se sont poursuivies durant plusieurs années dans le laboratoire d'une Firme londonienne sont déjà concluantes et que le gouvernement britannique s'intéresse à la poudre de pomme de terre comme un élément de valeur dans le ravitaillement de la population en cas de nécessité.

Durant la fabrication, la pomme de terre est allégée des trois quarts de son eau, ce qui en réduit le poids dans la même proportion et la poudre obtenue peut être, comme la farine, conservée en sacs où elle garde sa fraîcheur et ses qualités toute une année. De même les frais de transport se trouvent réduits des quatre cinquièmes et la conservation en magasin considérablement facilitée puisque la poudre de pomme de terre ne craint ni la chaleur ni le froid.

Il y a lieu de noter que durant la guerre 1914-18 aux Etats-Unis, plusieurs usines fabriquaient déjà de la farine de pommes de terre deshydratée en vue de la panification.

LA VILLETTE

Lundi 2 Janvier 1939

COURS OFFICIELS

(Viande Nette)

Espèces	1re q.	2e q.	3e q.	Ext. (1)
Bœufs	10.30	8.40	7.20	11.40
Vaches	10.30	8.00	6.60	12.10
Taureaux	8.50	970	7.30	9.30
Veaux	15.70	14.10	12.80	17.20
Moutons	19.80	15.80	12.60	20.80
Porcs	13.58	12.58	9.58	14.14
Brebis	de 9.20 à 12.50			

(Poids Vifs)

Espèces	1re q.	2e q.	3e q.	Ext. (1)
Bœufs	6.18	4.62	3.60	7.05
Vaches	6.18	4.40	3.50	7.75
Taureaux	5.10	4.35	3.65	5.75
Veaux	9.42	8.03	7.05	10.65
Moutons	9.70	7.42	5.52	10.40
Porcs	9.50	8.80	6.70	9.90
Brebis	de 3.95 à 5.62			

(1) Cours officieux.

Jeudi 5 Janvier 1939

COURS OFFICIEL

(Viande nette)

Espèces	1e q.	2e q.	3e q.	Ext. (1)
Bœufs	10.20	8.20	7.00	11.30
Vaches	10.10	7.80	6.40	12.00
Taureaux	8.40	7.80	7.20	9.20
Veaux	15.70	14.10	12 80	17.20
Moutons	20.00	16.00	12.80	17.20
Porcs	13.42	12.42	9.42	14.00
Brebis	de 9.70 à 12.80.			

(Poids Vifs)

Espèces	1e q.	2e q.	3e q.	Ext. (1)
Bœufs	6.12	4.50	3.50	7.00
Vaches	6.05	4.30	3 20	7.68
Taureaux	5.05	4.30	3.60	5.70
Veaux	9.42	8 03	7.05	10.65
Moutons	10.00	7.52	5.63	10.50
Porcs	9.40	9 70	6.60	8.80
Brebis	de 4.17 à 5.70.			

(1) Cours officieux.

Gros bovins

Paris-La Villette, 3 janvier.

Arrivages: 2.811 bœufs, 1.874 vaches, 330 taureaux; réserves vivantes aux abattoirs ce matin 1.370; introductions directes aux abattoirs depuis le marché précédent 534; renvoi: 170 bœufs, 180 vaches, 16 taureaux.

(Cours à la livre de viande nette) :

BŒUFS. — Blancs charollais, nivernais, bourbonnais, berrichons ou du Centre-Ouest en jeunes bœufs de 700 à 800 livres: extras 5.10 à 5.40, 1re qualité 4.70 à 5, grossiers 4.20 à 4.60, gros bœufs de 1.000 à 1.200 livres 4.60 à 5; gris de l'Ouest, Maine-Anjou, nantais, vendéens, Perthenais extras 4.50 à 4.90; bons gris 4.10 à 4.40, ordinaires 3.60 à 4; bretons: jeunes extras 4.50 à 4.80, bons 4 à 4.40, ordinaires 3.60 à 3.90; bœufs grossiers de toutes provenances 3.40 à 3.60.

GÉNISSES. — Extras: blanches 5.10 à 5.80, rouges 4.70 à 5.30, grises 4.60 à 5.20, ordinaires toutes races 4.30 à 4.60; vaches jeunes de 1re qualité 4.30 à 4.90, bonnes 3.50 à 4.20, vieilles 2.80 à 3.40; viande à saucisson 1.80 à 2.30.

TAUREAUX. — Bretons 4.40 à 4.90; jeunes toureaux de ferme 4.10 à 4.50; grossiers 3.60 à 4.

Veaux

Arrivages 1.848, réserves vivantes 1.026, introductions directes aux abattoirs 1.873, renvoi 200.

(Cours à la livre de viande nette par bandes) :

Veaux tourangeaux extras 7.30 à 7.70, ordinaires 6.70 à 7.20, manceaux extras d'Ecommoy, Le Lude-Mayet, Château-du-Loir 7 à 7.60, autres bons manceaux de la Sarthe et de la Mayenne 6.60 à 7.50, manceaux ordinaires 6.30 à 7.10, angevins 6.50 à 7.10, bretons, vendéens 6 à 6.80; veaux de service 6 à 6.70, broutards 3.90 à 4.30, petits veaux de ferme 1.40 à 2.30, veaux extras des meilleures provenances (vendus au détail) 7.80 à 8.80.

Ovins

Arrivages 8.564, réserves vivantes 2.465, introductions directes aux abattoirs 2.051, renvoi néant.

(Cours à la livre de viande nette) :

AGNEAUX. — Laitons extras de 28 à 32 livres de viande: Southdown, Loiret, charmois 10 à 10.50; croisés divers 9.70 à 10.40, dishleys mérinos 9.80 à 10.50, bretons maraichins 7.70 à 8.50, vendéens 7.30 à 7.60.

MOUTONS. — Dishleys mérinos 7.70 à 8.40, maraichins vendéens 7.30 à 7.60.

BREBIS. — Poitou 5.50 à 6.10, dishleys mérinos 5.70 à 6.20; vieilles brebis de toutes provenances 4.40 à 4.80.

Porcs

Arrivages 1.244, réserves vivantes 1.061, introductions directes aux abattoirs 4.187, renvoi néant.

(Cours au kilo vif) :

Porcs maigres de 90 à 100 kilos net extras, au détail, 9.80 à 9.90; bons maigres de l'Ouest, Centre, Centre-Ouest 9.70 à 9.90; cochons épais de l'Ouest, Centre, Centre-Ouest 9.50 à 9.70; gros gras nourrisseurs 9.30 à 9.50; petits maigres 9 à 9.50; fonds de parquets 9 à 9.20; porcs du Craonnais 9.80 à 9.90; porcs vendéens 9.60 à 9.90.

Coches: 7.10 à 7.60.

Arrivages de la région à la Villette

Côtes-du-Nord. — 35 veaux, 110 porcs.

Deux-Sèvres. — 25 bœufs, 10 vaches, 7 taureaux, 25 porcs.

Ille-et-Vilaine. — 70 bœufs, 25 vaches, 10 taureaux, 180 veaux, 250 porcs.

Indre-et-Loire. — 30 bœufs, 30 vaches, 10 taureaux, 70 veaux, 55 porcs.

Loire-Inférieure. — 55 bœufs, 50 vaches, 10 taureaux, 60 porcs.

Maine-et-Loire. — 120 bœufs, 95 vaches, 20 taureaux, 230 veaux, 30 moutons, 238 porcs.

Mayenne. — 131 bœufs, 69 vaches, 15 taureaux.

Morbihan. — 10 bœufs, 10 vaches.

Sarthe. — 160 bœufs, 83 vaches, 15 taureaux, 167 veaux, 40 moutons, 60 porcs.

Vendée. — 125 bœufs, 100 vaches, 20 taureaux.

Vienne. — 130 bœufs, 105 vaches, 10 taureaux, 200 moutons.

Observations

Le dégel et le retour au temps doux ont ramené les difficultés sur le marchéde la viande; en effet, pendant la période des grands froids, la boucherie qui vendait beaucoup de « basse » viande, pouvait conserver les morceaux de choix qui se congelaient naturellement. Mais, depuis le milieu de la semaine dernière, la situation s'est totalement renversée et il a fallu se débarrasser rapidement de toute la viande accumulée.

Brusquement, la boucherie n'a plus eu de besoins et déjà, jeudi dernier, il y a eu une certaine mévente sur les marchés de gros.

Il faudra donc que Paris et sa banlieue liquident leurs réserves de viande avant que le marché de la Villette retrouve une physionomie normale.

Combien de temps faudra-t-il pour cela ? Il est bien difficile de la présumer, car cela dépend notamment de l'ampleur des arrivages lors des prochains marchés et aussi des fluctuations de température.

Pour aujourd'hui, la vente, sans être trop difficile, n'a pas été très active.

La tendance des prix a été quelque peu irrégulière, selon que les envois étaient peu nombreux ou trop chargés dans chaque catégorie.

Dans l'ensemble, les fluctuations des cours ont toutefois été peu importantes. En gros bétail, les offres ne dépassaient pas 3.065 têtes contre 6.837 lundi dernier. La vente a été facile pour les animaux de surchoix, qui ont légèrement haussé, tandis que les qualités courantes ont été vendues sans difficultés, comme sans emballement, sur la base des anciens prix.

En veaux, vente meilleure que lors du dernier marché, où les offres étaient trop fortes.

De légères hausses ont été facilement acquises en très beaux animaux, mais en général une baisse d'un à deux sous par livre n'a pu être évitée.

Bonne vente en moutons, grâce à la modicité des offres. Une hausse moyenne de trois sous par livre nette a été aisément acquise.

En porcs, en revanche, les envois étaient de nouveau un peu forts pour les besoins du moment. La vente a été difficile et s'est faite en baisse de 10 à 30 centimes au kilo vif.

La Vie Syndicale

BELLIGNÉ

Dimanche 8 janvier, à 7 heures du matin, salle J. Bonamy à Belligné, réunion syndicale et conférence agricole.

M. Marcel Chauveau, administrateur du Syndicat et de la Coopérative, et *M. Faivre* prendront la parole. Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

CHALLAINS LA POTHERIE

Dimanche 8 janvier, à 11 h. 30, à Challains la Potherie, assemblée des membres du Syndicat.

M. Marcel Chauveau, administrateur du Syndicat Central et de la Coopérative, et *M. Faivre* prendront la parole.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

LE FRESNE-SUR-LOIRE

Mardi 10 janvier, à 7 h. 30 du soir, salle Ste-Marthe, réunion syndicale, conférence agricole et viticole.

MM. Marcel Chauveau et Faivre prendront la parole.

LA REGRIPPIÈRE

Jeudi 12 janvier, à 7 h. 30 du soir, salle de l'Ecole des Garçons, réunion des membres du Syndicat.

Conférence par *M. Faivre*. Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

MÉSANGER

Dimanche 15 janvier, à 7 heures, du matin, sortie de la Messe, Salle de la Mairie, réunion des Membres du Syndicat.

M. Faivre prendra la parole. Tous les Agriculteurs sont cordialement invités.

COUFFÉ

Dimanche 15 janvier, à 11 heures, Salle du Patronage, assemblée générale des Membres du Syndicat, sous la présidence de *M. de la Rochemacé*, maire de Couffé.

M. Faivre prendra la parole.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

SYNDICAT AGRICOLE DE LA PRESQU'ILE GUÉRANDAISE

Dimanche 15 Janvier, à 9 h. 15 du matin, salle de la Justice de Paix, à Guérande, Assemlée générale annuelle du *Syndicat Agricole de la Presqu'île Guérandaise*, sous la présidence de *M. Paul Pichelin*.

MM. Jean de Frémond, président de la Coopérative Centrale des Agriculteurs de la Loire-Inférieure; *Choblet*, directeur, et *de la Garanderie*, ingénieur agricole, prendront la parole.

Tous les adhérents sont instamment priés d'y assister.

L'après-midi, à 3 h. 45, Salle Lenio, *Séance de cinéma agricole*, instructive.

Entrée sur présentation de la carte d'invitation.

LES SORINIÈRES

Mardi 17 janvier, à 7 h. 30 du soir, salle Jeanne-d'Arc, aux Sorinières, grande réunion de Défense Agricole et Viticole.

MM. Faivre et du Châtellier prendront la parole.

Tous les agriculteurs de la région sont invités.

St-LUMINE-DE-CLISSON

Jeudi 19 janvier, à 7 h. 30 du soir, salle du Patronage, à Sainte-Lumine de Clisson, assemblée des membres du syndicat.

M. Faivre prendra la parole.

Tous les adhérents sont instamment priés d'y assister.

COTISATIONS SYNDICALES POUR 1939

Nos agents et secrétaires de Syndicats locaux sont à la disposition de nos adhérents pour l'encaissement de la cotisation syndicale 1939.

Malgré les nouvelles charges (timbres, téléphone, impression du Bulletin, etc., etc...), notre Chambre syndicale a maintenu à 15 francs le taux de la cotisation pour l'année 1939. Chaque carte verte, nominative, portera le timbre jaune confédéral de l'Union Nationale des *Syndicats Agricoles*. Rappelons que cette carte syndicale donne droit à d'intéressantes remises, pour nos adhérents, dans de nombreuses maisons de commerce.

Les *adhérents de Nantes* pourront régler leur cotisation à nos bureaux, 3, place de la Petite-Hollande.

TOUTES LES COTISATIONS DEVRONT ETRE REGLEES DANS LE COURANT DE JANVIER

Nous profitons pour remercier ici les cultivateurs qui ont bien voulu nous présenter des adhérents. Durant l'année qui vient de s'écouler nous avons enregistré 1.365 nouvelles adhésions.

Qu'ils trouvent de nombreux imitateurs. De notre force et de notre union dépendra notre succès.

Chambre Départementale d'Agriculture de la Loire-Inférieure

ELECTIONS de 1939

(Suite de la 1re page).

Chaque électeur ayant présenté sa carte électorale, son vote sera constaté par la signature ou le paraphe de l'un des membres du bureau apposé sur la liste d'appel en regard du nom du votant.

Art. 5. — Le dépouillement a lieu immédiatement après la clôture du scrutin, par les soins du bureau. Entreront seuls en ligne de compte les bulletins des candidats qui auront fait leur déclaration dans les délais légaux et dont la liste nominative, complète, sera transmise par le Préfet au Maire deux jours au moins avant le scrutin.

Article 6. — Dès que le dépouillement du scrutin sera achevé, le procès-verbal des opérations fait en double sera arrêté et signé par les membres du bureau; un exemplaire sera adressé immédiatement par les soins du Maire à la Mairie du Chef-lieu d'arrondissement. Il s'agit des anciens arrondissements, tels qu'ils existaient avant le décret du 10 septembre 1926.

Le recensement général des votes sera fait par les membres du bureau du chef-lieu d'arrondissement, et le résultat proclamé par le Maire de cette commune.

Le procès-verbal, dressé en double exemplaire, sera signé par les membres du bureau du chef-lieu d'arrondissement, et un exemplaire sera immédiatement envoyé au Préfet.

Seront proclamés élus les candidats ayant obtenu la majorité relative à la condition qu'un quart au moins des électeurs inscrits aient pris part au scrutin.

Au cas où un second tour serait nécessaire, il aurait lieu le

Dimanche 12 Février 1939

aux mêmes heures, et dans les mêmes locaux, et le résultat sera acquis à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

TITRE II

Election des délégués désignés au scrutin de liste par les associations et syndicats agricoles du département.

Art. 7. — Les associations et syndicats agricoles, inscrits sur la liste définitive arrêtée au 1er juillet 1938, sont appelées à désigner, au scrutin de liste départemental, cinq délégués à la Chambre départementale d'agriculture.

L'élection aura lieu le troisième dimanche qui suivra la proclamation des résultats définitifs des élections ordinaires, c'est-à-dire

le 26 Février,

si ces résultats ont été acquis pour l'ensemble du département dès le premier tour de scrutin ;

le 5 Mars,

si un second tour est nécessaire dans certains arrondissements. Un arrêté ultérieur en fixera la date définitive.

Article 8. — Le jour du scrutin, le président de chaque groupement remettra au Maire de la Commune du siège de ce groupement, dans les formes prescrites aux paragraphes ci-après, les bulletins de vote du groupement. Cette remise pourra, à défaut du président, être faite par une personne spécialement habilité à cet effet par une décision prise huit jours au moins avant l'élection par l'Assemblée générale ou le Conseil d'administration spécialement désigné par elle. La personne, ainsi habilitée, devra justifier, auprès du maire, de sa qualité par une copie certifiée conforme de la délibération qui lui a donné ses pouvoirs.

Les bulletins de vote seront en nombre égal à celui des voix auquel le groupement a droit et ne devront contenir aucune indication autre que les noms des candidats pour lesquels vote le groupement. Chaque bulletin sera placé dans une enveloppe opaque (enveloppe n° 1), fournie par l'autorité préfectorale.

Les enveloppes, sur lesquelles ne devra figurer aucune mention extérieure, seront cachetées et placées à leur tour par les soins de la personne habilitée à voter sous une ou plusieurs enveloppes (enveloppes n° 2), qui devront porter extérieurement la désignation du groupement (titre et siège social), le nom de la personne habilitée à voter, ainsi que sa signature, de même que le nombre des enveloppes n° 1 enfermées dans chaque enveloppe n° 2.

Le Maire adressera sans délai à la préfecture, après les avoir revêtues du cachet de la mairie, les enveloppes n° 2 reçues par lui, accompagnées d'un bordereau récapitulatif.

Article 9. — Le recensement des votes du département est fait en séance publique dans le délai de cinq jours à dater de l'élection. Il y sera procédé par une commission composée d'un représentant du préfet, président, et de quatre présidents d'associations et syndicats agricoles du département, désignés par le Préfet.

Les enveloppes extérieures (enveloppes n° 2) transmises par les mairies seront ouvertes après vérification du nombre de voix attribué à chaque groupement. Chaque enveloppe intérieure (enveloppe n° 1), contenant un bulletin, sera alors introduite dans une urne. Lorsque toutes les enveloppes n° 1 auront été ainsi introduites dans l'urne et mélangées, elles en seront extraites et ouvertes. Les bulletins en seront retirés et le dépouillement aura lieu comme à l'ordinaire. Procès-verbal des opérations sera immédiatement dressé et signé par le président et les membres de la Commission.

Article 10. — L'élection aura lieu à la majorité relative des suffrages exprimés, à la condition qu'un quart au moins des groupements inscrits aient pris part au vote.

Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Article 11. — Au cas où un second tour de scrutin serait nécessaire, il aurait lieu le deuxième dimanche qui suivra, c'est-à-dire soit le 12 mars, soit le 19 mars, selon les deux cas envisagés au 2e paragraphe de l'article 7 du présent arrêté. Le résultat en serait acquis à la majorité relative, quel que soit le nombre des groupements qui aient participé aux élections.

TITRE III

CANDIDATURES, ELIGIBILITÉ, LISTE DES CANDIDATS

Article 12. — La loi n'ayant pas créé deux catégories de candidats comme elle a crée deux catégories d'électeurs, ce sont les mêmes dispositions qui sont applicables aux candidats des associations agricoles comme aux candidats qui se présentent devant les électeurs individuels, en particulier, en ce qui concerne les conditions d'éligibilité, l'enregistrement des listes à la Préfecture et l'exemption du timbre des affiches électorales des candidats.

Sont éligibles tous les électeurs désignés à l'article 5 de la loi du 3 janvier 1924, âgés de trente ans révolus et ne figurant sur aucune liste électorale professionnelle.

Les listes des candidats seront déposées à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture, s'il s'agit d'un arrondissement non chef-lieu; dans ce cas, le Sous-Préfet devra, dans les vingt-quatre heures, en aviser le Préfet.

Le dépôt des listes devra avoir lieu douze jours au moins avant celui du scrutin, c'est-à-dire le lundi 23 janvier avant minuit, pour les élections ordinaires, et soit le lundi 13 février avant minuit soit le lundi 20 février avant minuit, pour les élections des délégués des associations (selon les deux cas envisagés au 2e paragraphe de l'art. 7 du présent arrêté). Les listes des candidats doivent porter les signatures légalisées de tous les candidats de la liste; celle-ci ne doit contenir aucune autre mention que celle de la nature et de la date des élections, de la circonscription électorale (pour les élections ordinaires) ou du département (pour les élections des délégués des associations) du nom et de la qualité des candidats.

Le Préfet enregistrera les listes et informera chaque candidat de l'enregistrement de la liste sur laquelle il figure. L'enregistrement sera refusé :

1° A toute candidature isolée;

2° A toute liste portant plus de quatre noms, pour les candidats élus au scrutin de liste par arrondissement;

3° A toute liste portant plus de cinq noms pour les candidats élus au scrutin de liste départemental par les associations et Syndicats agricoles. (Un candidat par chacun des anciens arrondissements).

Article 13. — MM. les Maires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché immédiatement dans leurs communes respectives et inséré au Recueil des Actes administratifs.

Fait à Nantes, le 12 décembre 1938.

Le Préfet,
Fernand LEROY.

ATTENTION

Vendredi
13
Janvier

Messager de la chance !
C'est le jour ou jamais de prendre un billet de la
LOTERIE NATIONALE

PAS DE SCORIES pour les PRAIRIES

Bien des cultivateurs désireux de fumer leurs prairies avec un mélange de scories et de sylvinite sont très déçus de ne pouvoir trouver cette année chez leur vendeur des scories.

Parmi eux, il en est qui ne veulent plus rien mettre, d'autres hésitent dans le choix d'un autre engrais phosphaté.

La fumure est cependant facile à réaliser.

D'abord du point de vue potassique, ils peuvent se procurer de la sylvinite à bas prix et doivent en mettre de 6 à 800 kilos à l'hectare, le plus tôt possible. Même sans être mélangé avec l'engrais phosphaté, cet engrais doit être épandu tôt en hiver, pour qu'il ait le temps de subir les transformations nécessaires dans le sol. C'est la base de la fumure des prairies, elle sera à compléter par un engrais phosphaté.

Pas de scories? alors prenons un autre engrais tel le phosphate naturel dans les prairies acides (mis à doses massives pour agir de suite) tel les hyperphosphates dont le degré de finesse est le facteur déterminant de leur productivité.

Ces engrais sont à enfouir aussi le plus tôt possible.

Si le cultivateur désire une action plus immédiate, rapide, annuelle, il peut très bien, sur prés, prairies ou pâtures, remplacer les scories par du superphosphate à la dose de 600 kilos à l'hectare, mis dans le courant de janvier, ou encore par un très bon engrais phosphaté, bien trop méconnu, le phosphate bicalcique, mis à la dose de 200 à 250 kilos à l'hectare.

Ces engrais (super et bicalcique) agissent plus rapidement et ne demandent pas à être épandus aussi longtemps à l'avance que l'engrais potassique.

Le cultivateur peut donc mettre au début de janvier par une belle journée 800 kilos de sylvinite et compléter par 300 kilos de phosphate bicalcique, vers la fin de janvier, et aussi, ce qui ne fait jamais de mal, en mélange avec le bicalcique, un filet d'azote.

R. de DREUZY.

Prix des alcools de prestation et des vins livrés à l'Intendance

Les prix des alcools de prestation sont basés sur l'importance de la récolte et sur le rendement à l'hectare. Les prix diffèrent, en effet, selon que le rendement st inférieur à 95 hectolitres, compris entre 95 et 145 hectolitres, ou supérieur à 145 hectolitres.

Les viticulteurs qui voudront s'acquitter de leurs obligations avant le 1er avril 1939 pourront bénéficier d'un prix plus intéressant. Leurs livraisons d'alcools de vin seront, en effet, imputées sur le contingent et payées à raison de 987 fr. 75 l'hectolitre d'alcool pur à 100 degrés. Cet avantage n est accordé que pour une fourniture maxima de 100 hectolitres et à la condition que le rendement à l'hectare ne soit pas supérieur à 95 hectolitres.

Si le rendement était compris entre 95 et 145 hectolitres par hectare, le prix maximum ne serait accordé que pour le cinquième de la prestation, jusqu'à concurrence de 20 hectolitres. Le surplus serait réglé sur la base de 800 francs pour livraison avant le 1er avril et de 740 francs après cette date.

Enfin, un viticulteur, dont le rendement serait supérieur à 145 hectolitres par hectare, ne bénéficierait pas du tout du prix du contingent. De plus les deux tiers de sa prestation seraient payés sur la base de 600 fr.

Ces prix s'appliquent, bien entendu, à l'hectolitre d'alcool pur. Ils subissent des abattements de :

10 francs pour des alcools titrant au moins 94 degrés.

15 francs pour des flegmes titrant au moins 90 degrés.

20 francs pour des flegmes titrant au moins 87 degrés.

30 francs pour des flegmes titrant au moins 70 degrés.

Alcools viniques. — Nous rappelons que les prestations d'alcools viniques sont totalement distinctes des prestations d'alcools de vin. L'alcool vinique doit être fourni par tout récoltant de 200 hectolitres au minimum, sur la base — dans notre région — de 0 l. 60 d'alcool pur par hectolitre de vin récolté.

Ces alcools qui doivent provenir de la propre récolte du déclarant seront payés 468 francs l'hectolitre d'alcool pur. Les abattements pour des alcools titrant moins de 100 degrés sont les mêmes que pour les alcools de vin.

LIVRAISONS DE VIN A L'INTENDANCE

Les viticulteurs peuvent se libérer de leurs prestations d'alcool de vin par des livraisons de vin destinées à l'Intendance ou à l'Assistance publique. Les vins livrés doivent titrer, au minimum, 8 degrés.

Les livraisons de vin faites avant le 1er avril 1939 bénéficieront des mêmes avantages que les livraisons d'alcools.

Pour une prestation d'alcool payable sur la base de 987 fr. 75, le vin sera payé 9 fr. 6775 le degré-hectolitre.

Pour une prestation payable à 800 francs, le prix du vin sera de 7 fr. 80 le degré-hectolitre.

Pour une prestation payable à 740 francs, le vin sera payé 7 fr. 20 le degré-hectolitre.

PRIORITE AUX ALCOOLS DE NOAH

Pour les transferts de blocage et d'échelonnement, la priorité est réservée jusqu'au 15 janvier 1939, aux vins provenant des cépages prohibés : noah, isabelle, clinton.

D'autre part, si les prestations d'alcools de vin sont exécutées en alcools provenant de ces cépages prohibés (noah, isabelle, clinton), les maxima de 100 et de 20 hectolitres ne jouent plus.

Les viticulteurs qui utiliseront ces alcools pour se libérer de leurs prestations pourront bénéficier du prix maximum (prix du contingent) pour la totalité de leur prestation, si leur rendement moyen à l'hectare n'a pas dépassé 95 hectolitres, et pour la moitié de leurs prestations totales si leur rendement est compris entre 95 et 145 hectolitres.

Il y a donc là une mesure favorable à l'écoulement des noahs, tendant à assurer aux producteurs des prix plus rémunérateurs. Car la preuve devra être faite que les vins de cépages prohibés utilisés pour les prestations ont été payés à un prix en rapport avec le prix de vente des alcools.

Viticulteurs !

Nous vous rappelons que l'invention de notre ami, M. A. Cogné, à Roche-Blanche par St-Herblon (Loire-Inférieure) peut ovus permettre de réaliser une grosse économie de main-d'œuvre, ainsi que de raphia ou d'osier, pour attacher vos vignes sur fil de fer.

Cette invention consiste, comme nous l'avons déjà indiqué, en petits anneaux métalliques, très faciles à placer et pouvant servir indéfiniment. Ils se font en trois tailles et se vendent respectivement 12, 13 ou 14 frs le kilo.

Pour notices, ou commandes, s'adresser au Syndicat, ou de préférence, directement à notre Adhérent: M. A. Cogné, à Roche-Blanche.

LE DEGRÉ MINIMUM EST PARTOUT ABAISSÉ

L'Officiel du 31 décembre a publié le décret suivant :

ARTICLE Ier. — A titre exceptionnel, et en raison des conditions climatériques particulières à la production des vins en 1938, le degré alcoolique minimum, fixé pour les vins des différentes régons de la métropole par les décrets du 15 juillet 1933, est abaissé d'un demi-degré en ce qui concerne les vins de la dernière récolte. Cette tolérance s'appliquera aux vins de la dernière récolte des trois départements d'Alger, d'Oran et de Constantine, dont le degré minimum est fixé par décret du 1er décembre 1934, à l'exclusion des vins provenant des zones dont le degré minimum a été fixé à 10 par ces derniers décrets.

UNE DEUXIÈME TRANCHE EST LIBÉRÉE

L'Officiel du 31 décembre publie le décret suivant :

ARTICLE Ier. — Les quantités de vin de la récolte de 1938 que les viticulteurs sont autorisés à faire sortir de leurs chais sont fixés provisoirement, avec minimum de 200 hectos par exploitation, à 25 % de leur production. Elles sont déterminées d'après les résultats accusés par les déclaration de récolte.

Société Nationale des Chemins de Fer Français

Par arrêté de M. le Ministre des Travaux Publics, le service des voyageurs, bagages, chiens et colis-express, sera supprimé à la date du 9 janvier 1939 sur les lignes de :

Nantes à Segré.

Saint-Vincent-des-Landes à Masserac.

Nantes à Beslé (sauf pour les gares de La Chapelle-sur-Erdre, Blain, Guéméné-Ville).

Le service sera dorénavant assuré par autocars.

En outre, sur la ligne de :

Châteaubriant à Saint-Nazaire, les trains de voyageurs 3604-3607-3606-3613 seront supprimés, le service de remplacement étant également assuré par autocars.

Les horaires sont à la disposition du Public dans les gares et les bureaux des services routiers.

Dans les autocars de remplacement des trains, des réductions de 50 % sur le plein tarif seront accordées : aux abonnés ouvriers et scolaires; aux mutilés ; aux familles nombreuses ; aux voyageurs de commerce ; aux militaires et marins, sur présentation des titres qui leur auraient donné droit à la réduction sur la voie ferrée.

L'expédition et la livraison des colis-express se feront au bureau du correspondant du service routier desservant la localité.

Tous renseignements complémentaires seront donnés dans les gares et dans les bureaux des services routiers.

Offres et Demandes

(Service réservé à nos Adhérents)
Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF
Pour une seule insertion : 6 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

N° 122. — A VENDRE, beaux Plants de Vignes, boutures et racinés; choix extra. — Blancs: 4986, 5279, 5409, 8206, 10173, Baco 22 A, Bertille 450. — Rouges: 4643, 5437, 5455, 7053, 8357, 8745, 8748, 10096, 10878, Gaillard n° 2, Bertille 2862, Baco n° 1. — Plants greffés s/3309, choix extra ; Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard, Gamay, Gros-Lot, Malvoisie ; Hybrides greffés à Blancs: 8753, 10173, 10868, Seyve-Villard 5276. — Rouges: 5455, 7053, 8365, 8745, 8748, 10096, 10878, 11803. Authenticité garantie. Prix sur demande. Souscription ouverte pour toutes variétés de plants pour automne 1939 aux meilleures conditions. — S'adresser chez Allard Jules fils, au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.), Tél. 21.

N° 132. — A VENDRE, plants de vigne racines extra des meilleurs variétés et dernières nouveautés d'hybrides producteurs directs et greffés, blancs et rouges : Seibel 4643, 4586, 5.409, 5437, 5455, 7053, 8357, 8745, 8916, 10.173, 10.868, 10.878, 11.803. aco I et 22 A, Seyve-Villard 5276 en boutures. Greffes Muscadet, Colombard, Pinot et Grox-Lot. Authenticité garantie. Prix courant franco. S'adresser chez M. A. Auneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

N° 144. — A VENDRE, beaux plants d'asperges « Grosse hâtive d'Argenteuil ». Plants sélectionnés extra de variété très productive. S'adresser à M. Robert Morice, Sainte-Luce, L.-I.

N° 147. — A LOUER, moitié fruits ou à prix d'argent, pour le 29 septembre 1939, une ferme d'environ 38 ha située à Guenrouet. S'adresser à M. Chatelier, régisseur, Guenrouet.

N° 149. — 10 pommiers tieg 2 m. cidre ou couteau, 150 frs. ; 10 poiriers quenouilles variés, 60 frs. Franco toutes gares et tous arbres fruitiers. — Plants de vignes : Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Groslot, Colombart, Gamay, Hybrides racinés et greffés 5455, 8745, 7053, 4643, 5276, etc... Bois pour greffage. Tarif franco. J. Foulonneau, le Puiset-Doré (M.-et-L.).

N° 157. — A VENDRE très bonne occasion : un cuiseur, 80 litres, état neuf. S'adresser au Syndicat.

N° 162. — A VENDRE beaux *plants de vigne*, plants français greffés ; Hybrides racinés, anciens et nouveaux des meilleures variétés sélectionnées. boutures de Seibel N° 8745, etc... S'adresser chez M. Plassier-Meneux, le Guineau, la Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inférieure).

N° 169. — A VENDRE à l'amiable, maison de maître et 2 Ha 75 de terre, à Nantes-Doulon, au Bois des Anses. Peut convenir pour culture maraîchère. S'adresser pour traiter à Me Chaillot, notaire, 3 rue de la République, Nantes-Doulon.

N° 170. — A AFFERMER pour le 1er Novembre 1939, une borderie d'une contenance d'environ 6 Ha, terre prés, vigne, très bon terrain, facile à exploiter. S'adresser au Syndicat.

N° 171. — Très belles GRIFFES D'ASPERGES sélectionnées. Grosse hâtive d'Argenteuil. Nombreuses références. S'adresser Félix Jouis, Pierre-Percée, Chapelle-Basse-Mer (L-Inf.).

N° 172. — A LOUER, libre dès maintenant, au 25 Avril ou au 1er Novembre prochains, 6 Km. au Nord de Nantes, ferme de 9 Ha avec vigne et beau verger.

Ensouchement (foin, paille, fumier) à la disposition de l'entrant. S'adresser à M. Templier, expert, 50, Avenue Pasteur, à Nantes.

Semences
les meilleures de France

Les PLUS FORTES RÉCOLTES SONT OBTENUES AVEC LES
Céréales

GRAINES de Betteraves, Fourragères, de Jardinage
Récoltées par les Établissements
DENAIFFE
à CARIGNAN (Ardennes)
et à La Menitre (M.-et-L.)
CATALOGUE ILLUSTRÉ GRATUIT

DEMANDES

N° 1. — Désire ACHETER ou LOUER 1 Ha environ avec ou sans bâtiments, Les Sorinières, Pont-Saint-Martin. S'adresser Georges Moreau, rue des Naudières, Pont-Rousseau.

N° 2. — RECHERCHE pour propriété près de Nantes, ménage jardinier, avec exploitation de 5 Ha en terres et prés. Jardin exploité à moitié. Location des terres et prés gratuite. Propriétaire fournit cheval et matériel de culture. S'adresser au Syndicat.

N° 3. — JEUNE MÉNAGE sans enfant demande place jardinier, basse-cour. S'adresser au Syndicat.

N° 4. — JEUNE FILLE, 35 ans, cherche place, fille de campagne, culture maraîchère, ou bonne à tout faire. S'adresser à Mlle Chiffoleau, la Pironnière, Sainte-Lumine - de - Coutais (Loire-Inférieure).

Pour dérocher, dessoucher, creuser vos abreuvoirs et vos fosses de plantation pour arbres fruitiers, employez l'**EXPLOSIF AGRICOLE** Avec lui le travail est facile, rapide, économique. Notice gratuite sur demande à Raymond POIRIER, Ingénieur — CRAON (Mayenne)

Nos Mercuriales

Grains et Farines

Nantes, le 5 janvier.

Avoine grise ou noire « Bretagne », 111; avoine bigarrée « Bretagne » 106; sarrazin « Bretagne » 136; orge indigène « Côtes-du-Nord » 116; orge maroc 113; son région, bonne fabrication 99; Maïs Indo-Chine 121; Riz Saïgon n° 1, 147.

Pailles et Fourrages

Marché libre. Balles pressées, haute densité, aux 100 kilos, départ Centre, Ouest, Nord.

Paille de blé, 23.50 à 27 ; d'avoine, 23.50 à 27 ; d'orge ou escourgeon, 21.50 à 27.

Foin, 51 à 59 ; luzerne, 1re coupe, 68 ; 2e coupe, 67 ; trèfle, 66 à 67.

Animaux de Boucherie

567 VEAUX. — 1re qualité, le kilo vif, 6 à 8.25.

Rentrée à Nantes, élève : 30.

23 BŒUFS. — Devant : le 1/2 kilog, net, 1re qualité, 3.75 à 4.25 ; 2e qualité, 3 à 3.50 ; 3e qualité, 2.25 à 2.75.

Derrière : le 1/2 kilog net : 1re qualité, 5 à 5.50 ; 2e qualité, 4.50 à 5 ; 3e qualité, 3 à 3.50.

240 MOUTONS. — Le 1/2 kilog net : 1re qualité, 8.25 à 8.75 ; 2e qualité, 7 à 7.50.

AGNEAUX sans tarif.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 4 janvier 1939.

Artichauts, les douze, 18 ; betteraves, les douze, 12 ; carottes, le paquet, 1.50 ; choux de Bruxelles, le kilo, 3.50 ; choux-fleurs, la pièce, 2 ; choux-pommes, les seize, 16 ; choux verts, les douze, 8 ; cresson, les douze, 9 ; chicorées, les douze, 15 ; endives, le kilo, 6 ; laitues, les 20, 40 ; mâche, le kilo, 8 ; oignons, le kilo, 2 ; poireaux, la botte, 10 ; pommes de terre, le kilo, 1 ; radis, les douze, 9 ; salsifis, le paquet, 4 ; scorsonères, le paquet, 4.25.

Noix, le kilo, 4 ; pommes, le kilo, 2.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 4 janvier 1939.

POMMES DE TERRE

Cotations du Comité National Interprofessionnel des pommes de terre et légumes : les 100 kilos, vrac, wagon départ : *royale d'Orléans*, 70 à 72 ; *julie Bretagne*, 50 à 51 ; *mayette Bretagne*, 45 ; *rosa* Ardennes, Meuse, 66, Marne 68, Sarthe 70 à 72, Loiret 68, Bretagne, 68 à 70 ; *saucisse rouge Bretagne* toute venante 55, grosseur de 70 grammes 70, de 100 grammes 75 à 80, Vendée 90 à 100 ; *étoile du Nord* du Loiret 38 ; *bintjeerstelingen* Nord 52, Oise, Somme, Aisne, Loiret 54, Sarthe 60, Paris (culture) 55 à 58 ; *ronde jaune* Bretagne 40, Sarthe, Mayenne 38, Loiret 38 à 40, Alsace 35 à 38, Auvergne, Limousin, 45.

CAROTTES

Les 100 kilos, logés, départ : Appoigny 80, Poitou 60, Alsace ou Léon-Plage 50, Saint-Omer 70.

NAVETS

Le comité interprofessionnel signale le cours de 30, logé, départ Alsace.

OIGNONS

Les 100 kilos, logés, départ : Mazé ou Verberie 170, Poitou 150, Saint-Brieuc 140, Auxonne 120, Charleval 115 à 120.

Légumes Secs

Les 100 kilos, logés, départ : flageolets Nord, 415 ; *lingots* Nord, 455 ; Vendée, 465 ; Landes, 410 ; *chevriers* Arpajon, Dourdan, Gâtinais extra, 450; ordinaires, 380 à 400 ; *plats* du Midi, gros, 385 ; gros extra, 395 ; *cocos* Landes (410) ; Vendée, 420 ; Brézins ordinaires, 440 ; triées 485 ; Cantal, 500 (nominal) ; Champagne, 245.

HALLES CENTRALES

Paris, 4 janvier

BEURRES. — (Cours extrêmes et cours moyens). — *En mottes centrifuges :* des Laiteries Coopératives Industrielles, le kilo : Normandie 27 à 31.50 (29.80) ; Charente, Poitou, Touraine 28 à 31.80 (30.30).

Malaxés: Normandie 21 à 28.50 (27); Bretagne 21 à 28 (26.50).

Autres provenances: 20 à 27 (25.30).

En demi-kilo: non salé 23 à 26 (25); salé 25 à 27.50 (26).

Arrivages; 2.054 colis, 22.870 kilos.

Resserre: 1.218 mottes.

Vente sans grande activité; cours approximativement les mêmes qu'hier, resserre très modérée. Il a été vendu 2.114 mottes.

ŒUFS. — Cours stationnaires. Picardie et Normandie 900 à 1.100; Bretagne 700 à 900; Poitou, Touraine, Centre 800 à 1.080.

Arrivages: 952 colis, 56.700 kilos.

Resserre: 2.670 colis.

VOLAILLES. — *Mortes* (prix moy.), poulet, le kilo: Nantais 17, Gâtinais 18, Bresse 23, Charentes 18, Midi 18; poules 15.

Poulets vivants: le kilo, 16; poules et vieux coqs vivants 14.

Lapins morts: du Gâtinais 11.50; autres catégories 11.

Arrivages: 60.000 kilos.

Resserre: de la veille 10.300 kilos.

Pommes à cidre

Dans notre précédent Bulletin nous nous demandions quel serait l'état des pommes lorsque le dégel serait accompli. Nous sommes à peu près fixés, les fruits qui restaient sur les arbres ont été gelés, quant aux autres, dans l'herbe, sous les pommiers, ils ont été un peu protégés et recouverts de neige ont moins souffert, mais une grosse partie est impropre à tout usage, en distillerie ou cidrerie.

Les distillateurs qui espéraient pouvoir continuer leur fabrication jusqu'à fin janvier n'ont plus d'espoir que de durer quelques jours et ceux qui pourront franchir le cap du 15 janvier seront faciles à compter.

Dans le négoce, il ne se fait rien. Quant aux cours il n'y en a pour ainsi dire pas. Les distilleries achètent un peu suivant la qualité des pommes qui leur sont offertes, les prix variant de 100 à 170 la tonne départ, compte tenu de la région et de la proportion de pommes plus ou moins gelées.

CIDRE

Pas de changement dans les cours, le marché reste peu actif.

Les prix restent de 8 à 9 francs le degré hecto départ Sarthe ou Orne et à 10 fr. 50 à 11 fr. le degré en Vallée d'Auge.

Eaux-de-vie de cidre

Il se traite très peu d'affaires, mais la tendance est ferme. Il n'y a que peu de vendeurs et à des prix élevés.

En provenance Ouest-Normandie, les prix se tiennent en qualité courante à 625, 650 frs l'hecto 100° départ pour livraison sous un mois, sur l'éloigné de 640 à 675 francs l'hecto 100° suivant époque.

Pour de grosses quantités, il serait possible de trouver des vendeurs à des prix un peu inférieurs au cours ci-dessus.

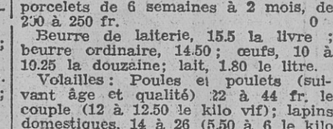

MARCHÉ TALENSAC

BŒUF. — 1re catégorie, le demi-kilo, 8 à 15 ; 2e catégorie, 4.50 à 5.

VEAU. — 1re catégorie, le demi-kilo, 8.50 à 13 ; 2e catégorie, 7.50 à 8.50 ; 3e catégorie, 7.50.

MOUTON. — 1re catégorie, le demi-kilo, 12 à 13 ; 2e catégorie, 9.50 à 11.50; 3e catégorie, 8.

PORC. — Le demi-kilo, 7 à 11.

Beurre, 13 à 16 le demi-kilo ; œufs, la douzaine, 9.50 à 11 ; poulets, le demi-kilog, 9 à 10 ; lapins, 7 à 7.50.

Ancenis. — Poulets, la livre, 5.50 à 6 ; canards, 5 ; lapis, 2.50 à 2.75 ; oies, 5 à 5.50 ; beurre, 13 à 14 ; œufs, la douzaine, 11 à 11.50 ; pigeons, la paie, 8 à 10 ; veau, le kilo, 7.50 à 8 ; porc, 9 à 9.25 ; porcelets, 280 à 300.

Candé, 2 janvier. — Blé, les 100 kilogs, à la taxe ; orges, 125 à 135 ; avoine 115 à 130 ; paille, les 1.000 kilogs, 435 à 450 ; foin, les 1.000 kilogs, 800 à 950 ; poules, la couple, 35 à 45 ; poulets, la couple ,35 à 40 ; canards, la couple, 25 à 30 ; oies grasses, le kilo, 10 à ,2 ; oies courantes, la pièce, 25 à 30 ; lapins, la pièce, 12 à 14 ; lapins de garenne, la pièce, 6 à 7 ; pigeons, la couple, 10 à 11 ; œufs, la douzaine, 12 ; beurre, la livre, 13 à 14.

Porc gras, le kilo, 9.50 à 10 ; porc maigre ,le kilo, 9.50 à 10 ; porcillons, la pièce, 280 à 320 ; Bœufs vaches, amenés, 700 ; veaux, amenés50 ; moutons, 50 amenés.

Saint-Etienne de Mont-Luc. — Poulets gros, la couple, 48 à 54 ; moyens, 40 à 45 ; petits, 30 à 38 ; lapins, la pièce, 1 5à 20 ; œufs, la douzaine, 12 ; beurre, la livre, 14 50 à 15.

Veaux, le kilog, 7 à 8.

Blain, 3 janvier. — Les cours des bœufs de labour oscillaient entre 4.000 et 6.500 francs ; les vaches et génisses, qu'elles soient grasses ou amouillantes, maigres ou d'herbage, étaient offertes entre 600 et 3.500 francs; les bouvillons de 1.000 à 2.000 fr. et les porcelets de 6 semaines à 2 mois, de 250 à 250 fr.

Beurre de laiterie, 15.5 la livre ; beurre ordinaire, 14.50 ; œufs, 10 à 10.25 la douzaine; lait, 1.80 le litre.

Volailles : Poules et poulets (suivant âge et qualité) 32 à 44 fr. le couple (12 à 12.50 le kilo vif); lapins domestiques, 14 à 26 (5.50 à 6 le kilo vif).

Bœufs: 3.80 à 4.10 le kilog.; taureaux, 3.50 à 3.90; vaches (suivant âge et qualité) 2.75 à 3.50 le kg; génisses 3.75 à 4.50; veaux, 7 à 8 le kg; moutons et agneaux, 5.50 à 7 fr.

Porcs gras, 9.10 le kg; couvantins, 2.60 à 4.80.

Cidre : 80 à 100 fr. la barrique de 225 litres (droits de circulation en sus); au détail, 0.75 à 0.90 le litre.

Pommes de terre: 65 à 90 fr. les 100 kilogr.

Blé (prix de la taxe, 206 fr. les 100 kg); farines, 298 à 300; sons 114 à 116; avoines, 112 à 118; orges, 125 à 130; seigle, 125 à 130; sarrasin, 140 à 145 les 100 kg.; paille, 450 à 460 les 1.000 kg.; foin, 1.000 fr. les 1.000 kg.; riz, 165 fr. les 100 kg.

Clisson. — Blé, 204 ; farine, 295 ; avoine, 125 ; son, 90 ; haricots, 400 à 500 ; pommes de terre, 50 à 75. Les 500 kilos : foin, 460 ; paille, 220.

Poulets gros, la couple, 48 à 55 ; moyens ,40 à 47 ; petits, 35 à 40 ; lapins, la pièce, 10 à 16 ; œufs, la douzaine, 12 ; beurre de fermerie, 15 à 16 ; beurre de beurrerie, 15

Bœufs gras, le kilo sur pied, 4 à 5 ; bœufs de travail, la paire 6.000 à 8.000; vaches grasses, le kilo, 3.75 à 5 ; vaches laitières, l'unité, 1.500 à 4.000 ; veaux, le kilo, 8 à 9 ; génisses, 5.50 ; porcs, 9.70 ; porcs de lait, 280 à 350.

Châteaubriant, 4 janvier. — Paille de froment 200 à 250; foin 400 à 450, les 500 kilos.

Les fourrages deviennent presque introuvables.

Cidre, la barrique 80 à 100 fr. droits en sus.

Poulets, la couple, 30 à 40 fr., à raison de 12 fr. le kilo vivant; poules, 25 à 32; dindons, 11 fr. le kilo; lapins domestiques, 12 à 15.

Beurre, le kilo en gros 24 fr. en détail, 28 à 30; œufs, la douzaine 9 à 10.

Animaux de boucherie, le kilo sur pied : bœufs 4 à 5; taureaux 4 à 5; vaches 3 à 4 ; génisses 4.50 à 5.25 ; veaux 6.50 à 7; moutons 5 à 6.

Jeunes bœufs en quatre dents de 2.000 à 2.300, deux dents de 1.800 à 2.000 jeunes d'un an à 15 mois de 1.000 à 1.500.

Génises prêtes à faire saillir de 1800 à 2.200.

Bonnes jeunes amouillantes de 3.000 à 3.800, marchandises ordinaires 2.200 à 2.500, bretonnes, les bonnes 1.800 à 2.000, marchandise commune 1.200 à 1.500 fr.

Porcs gras, le kilo sur pied 3.30.

Porcs de lait 6 semaines à 2 mois 225 à 250, de 2 à 3 mois 300 à 400, de 3 à 4 mois 400 à 500 fr.

Chevaux de trait de 3 à 6 ans, de 4.500 à 5.500, plus âgés de 2.500 à 3000, pouliches de 18 mois 3.000 à 3.500, poulains de l'année 2.000 à 2.800, chevaux de boucherie 1.500 à 2.500 suivant poids et qualité.

SAVONNERIE BRETONNE
2, rue Lamoricière
Tél. 142.52
C.C.P. 187.52 Nantes
1 caisse 50 kilos savon 72 % pur ou 10 paquets 5 kilos
180 f.

ARBRES
Pépinières J. BEIGNEUL
48, rue des Hauts-Pavés
NANTES
Tél. 110.74
PLANTES

Viticulteurs, pour vos bouillies employez des produits d'égale pureté: carbonate de soude SOLVAY et sulfate de cuivre.

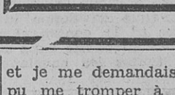
POUR ÊTRE ÉPATANT à la Fête
RIRE, S'AMUSER des MOIS
FAIRE RIRE la Soc. de la GAITÉ FRANÇAISE
65, Faubourg St-Denis, Paris (10e)
envoie GRATUITEMENT
NOUVEL ALBUM INCOMPARABLE

MACHINES A COUDRE STELLA
78me ANNÉE | D'EXISTENCE D'EXPÉRIENCE
1.000 MACHINES EN STOCK
Le PLUS GRAND CHOIX de MEUBLES
STELLA - NANTES
21, Chaussée de la Madeleine
CATALOGUES - RENSEIGNEMENTS
Démonstrations - Liste des Agents gratuits sur demande.

CYCLES. TRICYCLES. TANDEMS.
pour tous les goûts
— A TOUS LES PRIX —

La facilité de préparation des bouillies au carbonate de soude SOLVAY assure la rapidité des traitements.

Avis au public

L'immense vogue de SNOWFIRE, ce préventif des engelures, gerçures, crevasses, et autres altérations de la peau dues au froid, à l'humidité et à certaines besognes ménagères, devait tout naturellement donner lieu à contrefaçon, l'inévitable rançon du succès. Sous ce rapport, le Laboratoire du SNOWFIRE a été gâté !

Depuis quelques semaines, plus de dix produits lui sont signalés comme arborant un nom qui se rapproche sensiblement de celui de SNOWFIRE.

Si l'on songe que le plagiat est le plus bel hommage rendu au talent des créateurs, on ne peut que reconnaître la perfection de SNOWFIRE, qui protège la peau contre toutes les irritations et la veloute délicieusement.

N. B. — **Ménagères. Usagers de la route, Ouvriers agricoles, ouvriers du bâtiment, propriétaires de bétail, etc., trouveront SNOWFIRE au prix de Fr.: 2, chez les Pharmaciens, Herboristes, parfumeurs, etc. A défaut, envoyer Fr.: 2.25. en timbres-poste à SNOWFIRE. 13, Rue de Paradis, PARIS, pour le recevoir par retour.**

Lin de Saison
RABAIS IMPORTANTS
Pour dégager ses rayons au plus vite et faire place nette à ses collections Printemps Été, la Belle Fermière solde à des prix extraordinaires. Mais, hâtez-vous !
A LA BELLE FERMIÈRE
12, RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU, NANTES

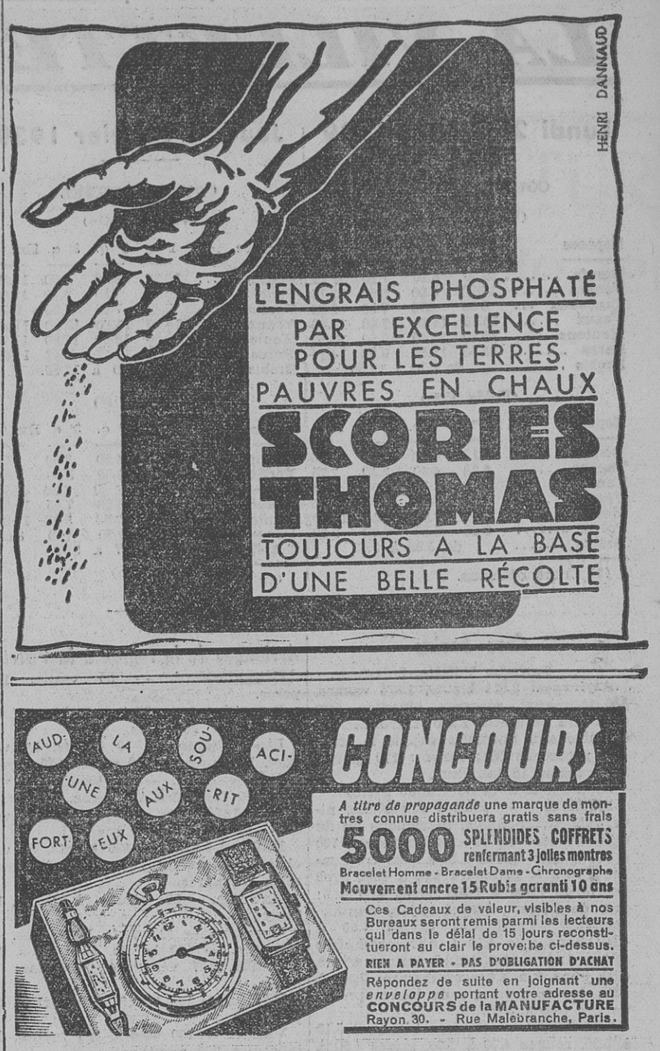

CONCOURS
A titre de propagande une marque de montres connue distribuera gratis sans frais
5000 SPLENDIDES COFFRETS renfermant 3 jolies montres
Bracelet Homme - Bracelet Dame - Chronographe
Mouvement ancre 15 Rubis garanti 10 ans
Ces Cadeaux de valeur, visibles à nos Bureaux seront remis parmi les lecteurs qui dans le délai de 15 jours reconstitueront au clair le proverbe ci-dessus.
RIEN A PAYER - PAS D'OBLIGATION D'ACHAT
Répondez de suite en joignant une *enveloppe* portant votre adresse au CONCOURS de la MANUFACTURE Rayon 30. - Rue Malebranche, Paris.

PERMANGANATE DE POTASSE
AGRICOLE
(40,1 pour cent d'oxygène et 34,5 pour cent de manganèse, combinés)
et **ADHÉRONE** (mouillant adhésif)
traitement FACILE et TRÈS EFFICACE de la vigne et des arbres fruitiers en hiver; LE PLUS ECONOMIQUE.
En vente : A l'Approvisionnement Agricole de l'Ouest, 6, rue Julien Videment, Nantes, et chez les principaux droguistes et vendeurs de produits agricoles.
Renseignements : Société des Usines Chimiques RHONE-POULENC, 21, rue Jean Goujon, à PARIS (8e).

Les Progrès de l'Anesthésie Dentaire
En dehors des procédés courants d'anesthésie, personne ne doit ignorer les progrès que constitue l'ANESTHÉSIE GÉNÉRALE qui permet d'endormir complètement et pour une courte durée les personnes sensibles
Le grand succès qu'obtint notre procédé et son utilisation journalière, confirme la suppression des douleurs post-opératoires et l'exemption de tout danger.
CENTRAL - DENTAIRE
9, Rue Boileau, à Nantes (Rez-de-chaussée) — Tél. 329-15
PRIX MODÉRÉS - Derniers perfectionnements - 3 salles d'opérations
Extractions insensibilisées.. 10 fr.
avec anesthésie générale... 15 fr.
ASSURANCES SOCIALES
Soins et Prothèse moderne
AUDIGÉ, Succr Chirurgien-dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE

Maison ARROUET 2, rue Bon-Secours 1 et 3, quai Duguay-Trouin
A nos bons et fidèles clients de Campagne
nous annonçons notre Grande mise en vente de **BLANC**
A cette occasion, REMISE de
8 % ou TRIPLE TIMBRON
sur tous le rayon de blanc
ou Cadeau
Pour 50 Fr. d'ACHATS, SAC A PROVISION. — Pour 100 Fr. d'ACHATS, BASSINE, SEAU, ou JOLIE CORBEILLE A PAIN.
Pour nos PRIX, venez nous consulter et rappelez-vous qu'à qualité égale, la Maison ARROUET fait les meilleurs prix.

ENGRAIS NATUREL
LE
NITRATE DE SOUDE DU CHILI
apporte avec son azote nitrique de nombreux éléments vitaux rares (bore, iode, manganèse, etc...) nécessaires à la bonne santé des plantes.
Services Agronomiques du
NITRATE DU CHILI
11 bis, avenue Victor-Hugo — PARIS-XVIe

FEUILLETON *du Bulletin des Agriculteurs de la Loire-Inférieure*

"Le Naufrage de Sylvane"

ROMAN

par Claire DU VEUZIT

Et dans son cœur très pur, une grande douceur monta. Le rôle même qu'on lui destinait dans cette œuvre de charité lui fut agréable. C'était la première fois qu'elle participerait personnellement au sauvetage matériel de pauvres gens frappés par le malheur. En Angleterre, où elle avait vécu si longtemps, c'était presque toujours par des quêtes ou des souscriptions qu'on rendait service aux miséreux.

Quelques instants après, Mme Lepic revint, portant avec difficulté un énorme panier rempli de victuailles de toutes sortes.

— Il semble que cela soit très lourd, fit Sylvane, un peu inquiète de cette masse à soulever.

— Oui, en effet, ce n'est pas léger, répliqua la gouvernante d'une voix suave; mais ne vous tracassez pas, ce n'est pas à vous de porter un tel fardeau ; Pépin va vous accompagner.

En disant ces mots, elle guettait du coin de l'œil les réactions possibles de la jeune fille.

Quant à Sylvane, elle avait eu tout d'un coup, la désagréable impression de recevoir une douche glacée.

— Ah ! fit-elle, déçue, c'est Pépin qui doit venir avec moi ? Ne pensez-vous pas qu'il serait préférable que ce soit Ernestine ? Deux femmes, ne serait-ce pas plus correct ?

— Mais non, mais non; la cuisinière fait les confitures, aujourd'hui, et vous comprenez que c'est une chose sacro-sainte qu'on ne peut pas interrompre; d'un autre côté, le panier est très lourd, et seul, mon fils, qui est un vrai hercule, pourra le porter jusqu'au bout...

Comme Sylvane, détournant la tête, ne répondait pas, la gouvernante ajouta d'un ton péremptoire qui voulait être convaincant :

— D'ailleurs, l'offrande n'en sera que plus belle, quand « ils » verront que ce sont les deux enfants du château qui se dérangent, en personne, pour apporter du soulagement à leur misère !

La perspective de cette sortie avec son cousin était loin de charmer l'orpheline. Cependant, elle n'avait pas le choix et la charité passait avant tout. Bon gré, mal gré, il lui fallut donc se plier à ce désagréable rapprochement avec le grotesque personnage.

Justement, celui-ci arrivait, les cheveux plus gominés que jamais et revêtu de son splendide costume gris sur lequel une cravate verte jetait une note éblouissante.

Ayant compris que rien ne pourrait faire changer d'avis Mme Lepic, l'orpheline sortit, suivie du jeune homme qui portait assez facilement le lourd panier aux provisions.

— C'est donc ça ! comprenait maintenant Sylvane. Elle a voulu encore une fois m'imposer son fils. Elle veut effacer l'affront de dimanche ! J'étais étonnée aussi de tant de subite bonté et je me demandais comment j'avais pu me tromper à ce point sur son compte ! A présent, tout s'explique ! Mais si elle croit que je vais me laisser importuner par son grand nigaud de Pépin, elle ne me connait pas, et s'il m'ennuie, je le laisserai marcher tout seul.

Or, voici que le garçon voulut, familièrement, lui passer la main sous le bras.

— On est gentils, tous les deux ainsi, fit-il gauchement.

Prestement, Sylvane se dégagea. Une horreur instinctive assombrissait ses grands yeux bruns.

— Tenez-vous donc bien, Pépin ! Nous ne sommes pas en représentation, ici !

— Quel mal y a-t-il à nous « crocher » tous les deux ?

— Oh ! pas de mal, évidemment ! Seulement, moi, j'ai horreur de ça !

Et, changeant de ton, elle demanda négligemment au jeune homme :

— C'est de ce côté qu'ils habitent, les pauvres gens que nous allons voir ?

— Oui, là-bas... la dernière maison du village, sur la droite.

Sans en demander davantage, l'orpheline partit alors d'une allure décidée dans la direction indiquée et elle eut tôt fait de distancer son cousin, puisque c'était la seule façon qu'elle avait de ne pas être plus longtemps importunée par ses désagréables attentions.

Quant à Pépin, son air heureux ne dura pas longtemps ! Lui, pour qui le moindre déplacement était une corvée, trouva que, cette fois, le désagrément était à son comble ; porter un paquet lui était pénible et rendre visite à des malheureux lui était odieux. S'il avait accepté de bon cœur cette mission de charité, s'était uniquement parce qu'elle lui offrait la perspective de passer quelques instants en tête à tête avec sa cousine ; mais voilà que la mâtine se mettait à marcher vite... si vite même qu'il ne pouvait pas la rattraper.

Suant, soufflant, notre amoureux posa son panier à terre et sortit de sa poche un grand mouchoir à carreaux pour s'éponger le front.

— Holà ! Sylvane ! comme vous allez vite ! cria-t-il en manière de protestation afin de la rappeler vers lui.

En s'entendant apostropher de telle façon et en pleine rue, l'orpheline dut se retourner. Elle eut presque pitié du pauvre garçon, dont le faux-col dur s'amollissait de façon inquiétante.

— Eh bien ! mon pauvre Pépin, qu'est-ce qui vous arrive ? fit-elle en s'approchant de lui avec commisération.

— On voit bien que vous ne portez pas le paquet pour galoper ainsi par cette chaleur, expliqua le jeune homme maussadement ; je n'en puis plus, on pourrait marcher plus modérément, tout de même! On n'est pas pressés, que diable ! On croirait que vous avez juré de me faire mourir.

Sylvane éclata de rire.

— Mais, mon ami, fit-elle joyeusement, c'est un excellent exercice que vous faites là ! La marche à vive allure est le meilleur des sports et ça ne vous fera pas de mal, au contraire, de vous remuer un peu ! Vous en avez particulièrement besoin !

Ne trouvant rien à répliquer, le garçon avait repris sa charge et essayait de suivre sa cousine qui, visiblement, ne tenant pas à être en sa compagnie, s'arrangeait pour être toujours deux pas en avant.

— Tout de même, observa-t-il avec une pointe de mécontentement, vous n'avez pas de cœur, Sylvane ! Vous pourriez m'offrir de tenir une des anses !

La jeune fille parut offusquée.

— Oh ! Pépin, je ne voudrais pas vous faire honte, fit-elle d'un ton scandalisé. Je veux croire que vous êtes suffisamment solide pour porter cette charge tout seul et que, devant tout le village, nous n'allons pas montrer cette chose pitoyable : un homme se faisant aider par une femme pour porter un panier de provisions !

— Alors, au moins, tenez-moi compagnie, implora-t-il encore. A quoi ça vous sert-il de marcher devant ? J'ai l'air d'être votre petit chien ! Ne pouvons-nous pas faire gentiment la route tous les deux ? Nous parlerons de ce que vous voudrez, je ne suis pas contrariant.

— A la bonne heure, Pépin, répliqua la jeune fille ; vous avez des idées magnifiques ! Parlons de quelque chose de rare, voulez-vous ?... Il fait chaud, aujourd'hui !

— Oh ! pour ça, il fait chaud... et je ne crois pas que nous ayons de la pluie maintenant... fit le benêt, tout heureux d'avoir été enfin écouté.

— Eh bien ! pensa Sylvane, ça y est ! La conversation est amorcée et il est content, cela lui suffit !

Le fait est que ce sujet devait plaire profondément à Pépin, car, après avoir attentivement examiné le ciel, il s'embarquait dans une amphigourique dissertation météorologique.

— Et puis, vous savez, Sylvane, ça ne vaut rien, ces grosses chaleurs. Moi je m'y connais bien pour le temps ; le vent vient du sud et c'est mauvais signe... Il ne va pas tarder à y avoir de l'orage... Tous les ans, c'est la même chose : on cuit, on n'en peut plus, et puis, crac, il y a un bon orage qui détraque tout et il fait aussi froid qu'en hiver !... Il n'y a pas de saison, que j'vous dis !

Comme la jeune fille, le regardant de côté, ne soulevait aucune objection aux façons de penser de son cousin, celui-ci se montrait satisfait. Il avait parlé, elle l'avait écouté ; certainement, sa compagne se rendait compte qu'il était agréable et intelligent. Sûr de lui, il ne put se retenir d'exprimer à haute voix sa satisfaction :

— Hein ! vous voyez, Sylvane, qu'on s'entend bien tous les deux, quand vous voulez. (*A suivre*).

Le Gérant: R. FAIVRE. *Vu pour la légalisation de la signature ci-contre le Maire :*

Certifié par l'imprimeur soussigné: Imprimerie de LA PRESSE DE L'OUEST. — R. C. Nantes N° 530 b. — 13, Quai de l'Ile-Gloriette. — Nantes